



Monsieur Alain Poher,
Président du Sénat prie
Monsieur France de Ihujo

de lui faire l'honneur de venir
à la réception qu'il donnera en la
Salle René Coty
le 30 mai 1974 à 18 heures 30

Présidence du Sénat
Petit Luxembourg 17, Rue de Vaugirard

R. J. V. P.

Paris, 8 de Mayo de 1974

Sr. D. Manuel de IRUJO
St. Jean de Luz

Querido Don Manuel,

A mi regreso aqui he encontrado su carta del 29 del pasado. Todo ha pasado bien en Toulouse y me han dado util para el Servicio, aunque fijando plazos de visitas de verificacion trimestral. En Julio pues habré de volver allà.

M. Rosset me ha hablado de su carta. No hay inconveniente en que no asista a la Asamblea general.

En cuanto al Movimiento Europeo no es lo mismo. En efecto, como yo habia previsto, la reunion no puede celebrarse en pleno periodo electoral presidencial francés. Y ha sido aplazada hasta el 30 de Mayo, que como es fin de Mayo, podrà Vd. asistir.

Em sàabo hemos convocado una reunion del Consejo exterior para designar nuestros representantes al Comité Director (efectivos y suplentes) que hay que comunicar rapidamente a Van Schendel. He pensado en que, como los Secretarios pueden asistir a las reuniones del Comité, deberiamos designar al margen de ellos, es decir, elevar nuestras suplencias actuales, -la suya y la mia - al caracter de efectivos y designar como suplentes a un catalàn y al gallego. Asi estàn todas las familias representadas. No hay mas que una dificultad en cuanto a los catalanes: los miembros designados deben participar en la medida del caracter de sus cargos a las reuniones. Ya sabe Vd. que el Ejecutivo se ha quejado de la falta de asistencia a las reuniones de muchas representaciones. Y si designamos a Sauret no se puede contar con él, pues a veces ni asiste a nuestras reuniones de aqui. Con Alvaajar ño hay problema. Si Gironella aceptase seria una solucion, si ambos estàn de acuerdo. Nosotros hemos advertido de la reunion a Gironella.

En cuanto al resto de los temas del Consejo Federal ya tomamos posicion durante el Comité Director del 30 de Marzo y no debe haber dificultades, pues Manà ha cambiado. Incluso en la candidatura de REY me parece deberiamos seguir a lamayoria.

He advertido a Azpiazu de la convocatoria y de que Vd. debia haber recibido otra igual y que debia cursàrsela enseguida. Supongo lo habrà hecho. Si ha sido asi, llene la hoja amarilla y enviéla a Van Schendel.

Lo de Portugal lo seguimos de cerca. En lo que podamos, ayudaremos a nuestros amigos, pero en las conversaciones sistematizadas con Soares aqui, no hemos visto clara su posicion. Yo creo

que su principal objetivo inmediato debia ser la rápida organizacion del Partido en Portugal. Los comunistas se emplean en hacerlo con el suyo y si Soares está ausente de los problemas demasiado tiempo, va a perder terreno. Terreno que puede recuperar si le ayuda a ello la Junta, pero seria un serio inconveniente a mi juicio. Y le veo muy inclinado a la participacion gubernamental, que, en las condiciones actuales del pais, le usaria muy rápidamente.

Espero pues terminando ésta, que iremos juntos al Senado el dia 30.

Muy suyo,

Querido Don Manuel

A mi regreso aquí he encontrado su carta del 29 del pasado. Todo ha pasado bien en Toulouse y me han dado para el servicio, aunque fijando plazos de visitas de verificación trimestral. En julio pues habrá de volver allá.

M. Rosas me ha hablado de su carta. No hay inconveniente en que no asista a la Asamblea general.

En cuanto al Movimiento Europeo no es lo mismo. En efecto, como yo había previsto, la reunion no puede celebrarse en pleno periodo electoral presidencial francés. Y ha sido aplazada hasta el 30 de Mayo, que como es fin de Mayo, podrá Vd. asistir.

En cuanto a la reunion convocada una reunion del Consejo exterior para designar nuestros representantes al Comité Director (electivos y suplentes) que hay que comunicar rápidamente a Van Schendel. He pensado en que, como los secretarios pueden asistir a las reuniones del Comité, deberíamos designar al margen de ellos, es decir, elevar nuestras suplencias actuales a la suya y la mía - al carácter de electivos y designar como suplentes a un catalán y al gallego. Así están todas las familias representadas. No hay mas que una dificultad en cuanto a los catalanes: los miembros designados deben participar en la medida del carácter de sus cargos a las reuniones. Ya sabe Vd. que el Ejecutivo se ha quejado de la falta de asistencia a las reuniones de muchas representaciones. Y al designamos a Santos no se puede contar con él, pues a veces ni asiste a nuestras reuniones de aquí. Con Alvarar de hay problema. Si Gironella aceptase seria una solucion, si ambos están de acuerdo. Nosotros hemos advertido de la reunion a Gironella.

En cuanto al resto de los temas del Consejo Federal ya tomamos posicion durante el Comité Director del 30 de Marzo y no debe haber dificultades, pues nada ha cambiado. Incluso en la candidatura de RBY me parece deberíamos seguir a Lamyoria.

He advertido a Agostin de la convocatoria y de que Vd. debía haber recibido otra igual y que debía cursársela enseguida. Supongo lo habrá hecho. Si ha sido así, tiene la hoja sujeta y envía a Van Schendel.

Lo de Portugal lo seguimos de cerca. En lo que podamos ayudaremos a nuestros amigos, pero en las conversaciones sientas con Soares aquí, no hemos visto clara su posicion. Yo creo

4

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil Fédéral du Mouvement Européen salue la chute du régime dictatorial au Portugal et souhaite que le processus vers l'établissement d'un régime fondé sur le plein exercice de ses libertés démocratiques se poursuive dans ce pays.

Il exprime, par ailleurs, le vœu que les Etats-membres de la Communauté demandent aux organes communautaires d'ouvrir, dans les meilleurs délais, des négociations avec les représentants du gouvernement portugais, dans le but d'un élargissement de l'actuel accord commercial à un accord d'association plus étroite entre le Portugal et la Communauté.

Le Conseil Fédéral saisit cette occasion pour renouveler son opposition vis-à-vis des actuels régimes dictatoriaux espagnol et grec. Il exprime notamment son indignation pour les mesures d'emprisonnement et de déportation que ces régimes pratiquent contre les opposants.

Il souhaite enfin que les organisations européennes et, en particulier la Communauté, augmentent leur pression pour le rétablissement des libertés démocratiques et du respect des Droits de l'Homme, en Espagne et en Grèce, dans les plus brefs délais.

- - - - -

El Consejo Federal Español del Movimiento Europeo en cuyo nombre hablo, apoya resueltamente y aplaude las propuestas formuladas por el señor Rey.

Pero hay algo que el señor Rey omitió en su docta exposición. El Movimiento Europeo debe aspirar a extender la Comunidad Europea, en primer término, a toda la Europa Occidental.

El Congreso de Londres, al condenar severamente los regímenes de dictadura establecidos en Portugal, España y Grecia, dejó patente su deseo de que ambas peninsulas del mundo mediterráneo puedan incorporarse a la Comunidad Federal Europea, previa la instauración de regímenes democraticos. En Portugal está ya en camino esta instauración.

El Consejo Federal Español, en el que se encuentra representada la opinión mayoritaria del país --liberales, socialistas y demócratas cristianos-- os pide que, a las conclusiones que adopte esta asamblea se una la reiteración del acuerdo adoptado en Londres para los pueblos mediterráneos: la condena de sus dictaduras y el deseo de su integración en la Comunidad Europea.

6

El Consejo Federal Español del Movimiento Europeo en cuyo nombre hablo, apoya resueltamente y aplaude las propuestas formuladas por el señor Rey.

Pero hay algo que el señor Rey omitió en su decota exposición. El Movimiento Europeo debe aspirar a extender la Comunidad Europea, en primer término, a toda la Europa Occidental.

El Congreso de Londres, al condenar severamente los regímenes de dictadura establecidos en Portugal, España y Grecia, dejó patente su deseo de que ambas penínsulas del mundo mediterráneo puedan incorporarse a la Comunidad Federal Europea, previa la instauración de regímenes democráticos. En Portugal está ya en camino esta instauración.

El Consejo Federal Español, en el que se encuentra representada la opinión mayoritaria del país --liberales, socialistas y demócratas cristianos-- se pide que, a las conclusiones que adopte esta asamblea se una la reiteración del acuerdo adoptado en Londres para los pueblos mediterráneos: la condena de sus dictaduras y el deseo de su integración en la Comunidad Europea.

CONFERENCE DES SECRETAIRES GENERAUX
des organisations adhérentes

18 - 19 octobre 1973 - 28 février - 1er mars 1974

CONCLUSIONS

Les Secrétaires généraux des organisations adhérentes, internationales et nationales, du Mouvement Européen, se sont réunis en conférence, les 18 et 19 octobre 1973 et les 28 février et 1er mars 1974 (*), sous la présidence du Secrétaire général du Mouvement.

./..

(*) Présents les 18 et 19 octobre 1973 :

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Gerhard EICKHORN (Conseil allemand)
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Dr. Otto STEIDLER (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Philippe BERTRAND (Conseil français)
Danus CORBOY (Conseil irlandais)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Max AMBUHL (Conseil suisse)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Johan BENGT-PAHLSSON (J.E.F.)
Gerhard EICKHORN (F.I.M.E.)

Présents les 28 février et 1er mars 1974

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Max WRATSCHGO (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
Antoine M. CALLUS (Conseil maltais)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Mrs. Ann M. WESTMAN (Conseil suédois)
Luzius WASESCHA (Conseil suisse)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Melle SONNINO (A.E.D.E.)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Josef SANS (M.L.E.U.)
Arnaldo FERRAGNI (U.E.D.C.)

Sur la base d'une Note rédigée par ce dernier (Doc. SG/P/13), leurs discussions ont porté sur le fonctionnement du Mouvement Européen dans son ensemble et sur les améliorations qu'il conviendrait de lui apporter.

Ils sont parvenus à des conclusions, les unes de caractère général, les autres de caractère pratique, ainsi qu'à des recommandations dont le Secrétaire général se fait l'interprète auprès des organes directeurs du Mouvement.

Ils ont en même temps renouvelé l'engagement qu'ils ont pris dans le passé, de se réunir périodiquement, au moins une fois par an, et si possible deux fois, pour améliorer par des dispositions concrètes découlant de leurs responsabilités respectives le fonctionnement général et l'efficacité du Mouvement.

I. CONCLUSIONS GENERALES

Le fonctionnement du Mouvement Européen souffre d'une application très imparfaite des statuts non seulement dans leurs dispositions mais plus encore dans leur esprit.

L'organisation générale du Mouvement telle qu'elle est prévue par les Statuts ne semble d'ailleurs pas offrir à ce dernier les conditions optimales de l'action vigoureuse et renouvelée qu'il lui faudra entreprendre dans la situation de crise grave que traverse la Communauté européenne. Une refonte complète devrait être préparée pour 1975 selon les procédures appropriées. Dans l'immédiat, elle ne constitue pas la plus urgente des préoccupations.

Sans réforme des statuts, de meilleures possibilités d'action peuvent s'offrir au Mouvement par quelques améliorations générales de fonctionnement.

1. La participation effective au Mouvement à tous ses échelons et dans un équilibre convenable des quatre catégories de membres, qui dans l'esprit des auteurs des statuts devaient constituer l'épine dorsale du Mouvement et dont l'absence ou la qualité médiocre de leur engagement est plus dommageable encore que par le passé :

- les grands courants politiques
- les principales forces économiques et sociales
- les organisations représentatives de collectivités, de secteurs professionnels, de la jeunesse, etc.
- les militants individuels.

La participation de ces groupes de membres suppose comme condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, qu'elle soit systématiquement désirée et organisée partout dans le Mouvement, en particulier par les Conseils nationaux.

La participation de ces groupes de membres n'implique pas nécessairement qu'ils s'associent tous et conjointement à toutes les actions concrètes. Pour autant que la stratégie qui les anime soit commune, celles-ci peuvent au contraire, s'organiser par ou pour des catégories déterminées de membres.

2. Un meilleur équilibre entre l'élément international et l'élément national. - ce dernier aujourd'hui encore largement prédominant et même croissant -- devra être recherché non seulement dans les structures mais surtout dans l'esprit qui anime le Mouvement et dans les moyens qu'il se donne. L'élargissement du rôle et de la place de certaines organisations internationales dans l'ensemble du Mouvement pourrait contribuer, en particulier, à réduire les divisions ou antagonismes trop souvent géographiques au profit d'affrontements entre tendances politiques ou économique-sociales.

Mais un équilibre réaliste entre élément international et élément national implique un réexamen des critères d'adhésion des organisations membres ainsi que la vérification tant de leur représentativité que de leur efficacité.

3. La représentativité et l'efficacité réelles de toutes les organisations membres, de même que la conscience qu'elles ont d'appartenir au Mouvement Européen et de prendre leur part d'une action européenne commune, doivent à l'avenir être plus strictement vérifiées et peuvent l'être en tous cas sous l'angle de leurs activités et sous l'angle financier.

II. PROPOSITIONS PRATIQUES

A. Quant aux membres

1. Organisations représentatives des grands courants "politiques"

Dès à présent, chacune de ces organisations, déjà membre du Mouvement, devrait avoir dans les organes directeurs du Mouvement, si elle veut l'exercer pleinement, une part d'influence plus grande que celle dont elle dispose actuellement. Mais le Mouvement Européen devrait s'ouvrir à d'autres organisations de ce type qui démontreraient leur représentativité, la valeur des liens qu'elles ont avec des organisations politiques officielles et la vigueur de leur engagement en faveur de la politique d'intégration européenne.

En outre, le Mouvement Européen à ses échelons internationaux les plus qualifiés devrait procéder à bref délai avec les représentants des organisations internationales représentatives des grands courants politiques, séparément d'abord, ensemble ensuite, à un examen de la situation présente en vue de définir l'ampleur des moyens d'une action politique d'ensemble du Mouvement Européen. Cet examen devrait avoir pour objectif de définir une stratégie commune à l'égard des partis politiques en vue de la formation progressive de partis européens.

2. Organisations représentatives des principales forces économiques et sociales européennes.

De nouveaux efforts devraient être tentés auprès de ces organisations, qu'elles adhèrent actuellement ou non au Mouvement Européen, en vue de s'assurer de la participation effective de leurs représentants dans les organes du Mouvement et dans le plus grand nombre possible d'actions menées par ou dues à l'initiative du Mouvement. L'appui des syndicats devrait être en particulier recherché pour l'action dans l'opinion publique.

3. Organisations internationales membres représentatives de secteurs

Le Mouvement pourrait assurer mieux ses tâches d'ensemble s'il les répartissait en partie avec les organisations membres représentatives de secteurs de la vie professionnelle, de collectivités, de la jeunesse, etc, qui agiraient dans certains domaines délibérés en commun au nom et pour le compte du Mouvement tout entier.

4. Conseils nationaux

De même, le Mouvement pourrait répartir certaines tâches spécifiques d'organisation avec des conseils nationaux pour autant que l'orientation et la direction de ces actions soient internationales et que les conditions financières profitent à l'échelon international.

5. Recrutement et action des adhérents individuels

En concours ou au sein de l'Union des Fédéralistes Européens, qui rassemble déjà de nombreux militants individuels du Mouvement, devraient s'intensifier le recrutement des adhérents individuels et l'implantation de leurs comités locaux et régionaux en vue d'une action revendicative politique.

6. Acquittement des obligations financières

Toutes les organisations membres devraient ponctuellement s'acquitter de leurs obligations financières. La seule sanction prévue par les statuts étant l'exclusion et celle-ci s'étant révélée souvent délicate dans son application, le droit de vote d'organisations qui ne s'acquittent pas ou qui ne s'acquittent qu'imparfaitement de leurs obligations, devrait être suspendu dans les organes du Mouvement en tant qu'avertissement avant exclusion éventuelle. Une proposition d'addendum au Règlement Intérieur figure dans la partie III.

B. Quant aux organes

1. Conseil fédéral

A l'effet de rééquilibrer l'élément international et l'élément national au sein du Mouvement, des propositions de modifications du Règlement Intérieur figurent dans la partie III.

2. Comité Directeur

Le Comité directeur n'a pas réellement exercé sa fonction qui est de fixer la ligne politique et le programme du Mouvement dans l'intervalle des sessions du Conseil fédéral. Il devrait se réunir au moins deux fois par an. Sa composition gagnerait donc à s'alléger quelque peu. Mais cette exigence se révèle contradictoire avec le souci jugé primordial d'un rééquilibrage entre l'élément international et l'élément national.

Pour cette raison la recommandation de modification du Règlement intérieur qui figure dans la partie III aboutit à un accroissement du nombre des membres du Comité directeur.

Il conviendrait donc impérieusement de s'assurer lors de la désignation de ses membres, que ceux-ci y participeront activement et de ne confirmer des membres dans leur mandat que s'ils ont participé suffisamment activement dans le passé.

3. Comité exécutif

Sur le Comité exécutif repose fatalement la lourde tâche de la direction permanente de l'organisation. Il doit donc se réunir fréquemment : neuf à dix fois par an. Cela suppose de ses membres qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils veillent et puissent s'acquitter effectivement de leur tâche. Cela suppose aussi qu'ils constituent un ensemble équilibré et équitablement représentatif des principales forces, tendances, nationalités et milieux, ainsi que des divers degrés d'influence politique et d'engagement militant, rassemblés dans le Mouvement Européen.

Pour tenir compte de ces divers critères, une recommandation de modification, du Règlement Intérieur propose de porter le nombre total des membres du Comité exécutif à une dizaine. Elle figure dans la partie III.

Les décisions du Comité exécutif se prennent en principe par délibération. Un système de préparation des réunions du Comité exécutif et de prise de décisions par la procédure écrite au moyen d'un comité de délégués personnels des membres, présidé par le Secrétaire Général, tout en ayant dans l'ensemble fonctionné de manière satisfaisante, ne peut être qu'un palliatif d'une fréquence insuffisante des réunions du Comité exécutif. Le principe d'un tel comité de délégués personnels s'est en tous cas heurté à des objections croissantes. Si dans sa charge de préparation des réunions du Comité exécutif, le Secrétaire Général éprouve le besoin de procéder à des consultations multilatérales, il serait préférable qu'il puisse le faire à l'avenir en réunissant les secrétaires généraux de quelques-unes des organisations membres. Le choix de celles-ci pourrait être fait périodiquement par le consensus de toutes au sein de la conférence des Secrétaires généraux, par exemple.

A l'effet d'assurer une information permanente ou plus rapide des délibérations du Comité exécutif, à tous les membres du Mouvement, les procès-verbaux ou comptes-rendus de ses séances devraient être adressés à tous les membres du Comité directeur ainsi qu'aux organisations membres.

4. Conseil parlementaire

Un mécanisme d'action du Mouvement tant dans les Parlements nationaux que dans les Assemblées européennes devrait être reconstitué dans une forme adaptée à la situation présente après enquête auprès des organisations politiques, des groupes du Parlement européen et des Conseils nationaux. Une telle enquête est en cours.

5. Secrétariat international

Dans la situation actuelle, le Secrétariat international peut de plus en plus difficilement faire face à l'ampleur des tâches qu'il devrait accomplir surtout si le Mouvement renouvelle son action. Il devrait tout d'abord être maintenu dans ses dimensions actuelles. Il devrait ensuite être renforcé dans ses moyens d'actions. L'un et l'autre impliquent comme condition nécessaire sinon suffisante une amélioration notable du financement du Mouvement.

C. Quant au financement

Le paradoxe décourageant ne peut plus durer qui consiste à proportionner les moyens financiers de l'échelon international en raison inverse de l'ampleur des programmes ainsi que des ambitions, des requêtes ou des exigences constamment proclamées. Une amélioration du financement international implique l'action rigoureuse et imaginative d'un Trésorier. Celui-ci doit avoir non seulement pour tâche d'établir et de recueillir les cotisations des membres à un niveau à la fois réaliste et décent, mais surtout de rechercher, avec l'aide d'un comité d'experts, des fonds spéciaux destinés au financement tant de l'action générale que d'actions particulières, par exemple de recherche.

Un appel devrait être, en outre, adressé à toutes les organisations membres pour qu'elles consentent, lorsqu'elles le peuvent et sans condition, directement ou indirectement, des suppléments de cotisations à l'échelon international.

III. RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Les propositions, ci-après, de modifications au Règlement intérieur, approuvées par le Comité directeur, sont soumises en son nom à l'approbation du Conseil fédéral.

1. Suspension du droit de vote

Ajouter à l'article 5 in fine le paragraphe suivant :

"Par application de l'article 9 des Statuts, le Conseil fédéral peut, comme mesure d'avertissement avant exclusion, et dans les formes prévues à l'article 9 des statuts, attribuer provisoirement la qualité de Comités nationaux ou d'organisations internationales associées à des Conseils nationaux ou à des organisations internationales membres qui ne s'acquitteraient pas ou qui ne s'acquitteraient qu'imparfaitement de leurs obligations, en particulier de leurs obligations financières.

2. Conseil fédéral

A l'art. 8, lire le paragraphe 2 comme suit : ...

" 2. Organisations internationales membres

A. A.E.D.E.	3 délégués
C.C.E.	6 délégués
L.E.C.E.	3 délégués
M.G.E.	6 délégués
M.L.E.U.	6 délégués
U.E.D.C.	6 délégués
U.E.F.	6 délégués
U.R.P.E.	3 délégués

"

et le reste sans changement

3. Comité directeur

A l'art. 12 : - Conseils nationaux, ajouter

"Malte 1 délégué "

- Organisations internationales membres, lire comme suit :

" A. A.E.D.E.	2 membres
C.C.E.	3 membres
L.E.C.E.	3 membres
M.G.E.	3 membres
M.L.E.U.	3 membres
U.E.D.C.	3 membres
U.E.F.	3 membres
U.R.P.E.	1 membre
B. Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen	1 membre
Groupe libéral du Parlement Européen	1 membr.
Groupe socialiste du Parlement Européen	1 membre
C.E.S.	2 2 membres
C.M.T. (Organisation européenne de la)	2 membres
C.O.P.A.	1 membre "

et le reste sans changement .

4. Comité exécutif

A l'art. 14, remplacer le mot : "quatre" par les mots :
"de quatre à six".

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CF/P/60

C O N S E I L F E D E R A L

PARIS - 30 et 31 mai 1974

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL

(x) = présence confirmée à Bruxelles
(E) = excusé

I. DELEGUES AVEC VOIX DELIBERATIVE

Délégués

Suppléants

1. Conseils nationaux

Allemagne : 9 délégués

Gerhard FLÄMIG (x)	Dr. K.H. NARJES (x)
Jürgen FRICKE (x)	Dr. C.O. LENZ (x)
Prof. Hans FURLER (x)	Dr. H. FORSTENEICHNE (x)
Mme Ch. von der HERBERG (x)	Gerhard EICKHORN (x) <u>SG</u>
Robert MARGULIES (x)	Mme Ute GUMZ (x)
Dr. Karl MOMMER (x)	
Fr. SEIDL (x)	
Dr. Carl-L. WAGNER (x)	
Joachim WILLMANN (x)	

Autriche : 2 délégués

Dr. Bruno PITTERMANN (x)
Dr. Alwin WESTERHOF (x)

Ensemble des sections
autrichiennes : 1 délégué

Dr. Bruno BUCHWIESER (x)

Belgique : 5 délégués

Etienne de la VALLEE POUSSIN (x)	
Raymond RIFFLET (x)	Mme I. GODTS (x)
Lucien RADOUX (E)	
Pierre CABUY (x)	
Théo BOGAERTS (x) <u>SG</u>	

Danemark : 2 délégués

-

Espagne : 3 délégués

Pablo CASTELLANO (x)	C. MARTINEZ PARERA (x)
Manuel de IRUJO (x)	Xavier ALVAJOR (x)
Macrino SUAREZ (x) <u>SG</u>	Gonzalo NARDIZ (x)

	<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
<u>France</u> : <u>9 délégués</u>	Edouard BONNEFOUS (x) Pierre BORDEAUX GROULT(x) Jean de BROGLIE (x) Prof. Henri CARTAN (x) Gérard JAQUET (x) Prof. Louis LEPRINCE RINGUET(x) André MORICE (x) Alain POHER (x) Mme J. THOME PATENOTRE(x)	Philippe BERTRAND(x) <u>SG</u>
<u>Grande-Bretagne</u> : <u>9 délégués</u>	Lord GLADWIJN (x) Ota ADLER (x) M. HAYHOE (x) Dr. MABON (x) Nicholas RIDLEY (x) M. ROPPER (x) Tom SPENCER (x) Ernest WISTRICH(x) <u>SG</u> Richard WYATT (x)	
<u>Mouvement Européen grec</u> <u>(à l'étranger)</u> : <u>1 délégué</u>	Stratis SOMERITIS (x)	
<u>Italie</u> : <u>9 délégués</u>	Prof. Giuseppe PETRILLI (x) Dott.ssa M. BARNABEI (x) Sen. Michele CIFARELLI (x) Avv. Gian Piero ORSELLO (x) Dr. Enzo DALLA CHIESA (x) Dr. Franco NOBILI (x) Dr. Domenico ROSATI (x) Dott.ssa F. BADUEL GLORIOSO (x) Dr. Italo ZOPPIS (x)	Dr. Angelo LOTTI(x) <u>SG</u>
<u>Irlande</u> : <u>2 délégués</u>	-	
<u>Luxembourg</u> : <u>1 délégué</u>	Arthur CALTEUX (x)	Hubert RAUCHS (x)
<u>Malte</u> : <u>1 délégué</u>	-	
<u>Norvège</u> : <u>2 délégués</u>	Svenn STRAY (x) Eide KAI (x)	
<u>Pays-Bas</u> : <u>5 délégués</u>	J.H.C. MOLENAAR (x) Me P.H. KAARS SYPESTEYN (x) J. ROSE (x) G. WALLIS de VRIES (x) H.J.M. ABEN (x) <u>SG</u>	
<u>Suède</u> : <u>1 délégué</u>	BO MARTINSSON (E)	Mrs A.M. WESTMAN(x) <u>SG</u>
<u>Suisse</u> : <u>1 délégué</u>	Max AMBUHL (x)	L. WASESCHA(x) <u>SG</u>

DéléguésSuppléants2. Organisations internationales membresA. A.E.D.E. : 3 délégués

Dr. Eugène LINSTER (x)
 Dr. Alwin WESTERHOF (x)
 G. PEYRONNET (x)

U.E.F. : 3 délégués

Etienne HIRSCH (E)
 Jean-Pierre GOUZY (E)
 Dr. Carlo MERIANO (x)

Dott.ssa C.
 CHIZZOLA(x)SG

C.C.E. : 3 délégués

Me DESLANDES (x)
 Thomas PHILIPPOVICH(x)SG
 Prof. Umberto SERAFINI (x)

Lucien MARTIN (x)
 Albert GORDIANI(x)

L.E.C.E. : 3 délégués

Comte BOËL (x)
 Lucien de SAINTE LORETTE (x)
 Dr. BAUR (x)

Mme Y. de
 WERGIFOSSE(x)SG

M.G.E. : 3 délégués

Lucien RADOUX (E)
 Paul ROSS (x)
 Jacques ENOCK (x)SG

M.L.E.U. : 3 délégués

Jean REY (x)
 Friedhelm FABERS (x)
 Michel JUNOT (x)

Christian LOYAUTE(x)
 Josep SANS(x)SG

U.E.D.C. : 3 délégués

Dr. Angelo BERNASSOLA (x)

U.R.P.E. : 3 délégués

Jean OUDINOT (x)

B. Groupe démocrate-chrétien
du Parlement Européen: 3 délégués

Hans-A. LÜCKER (E)
 André COLIN (x)
 W. SCHUIJT (x)

Groupe libéral du P.E.: 3 délégués

Groupe socialiste du P.E.: 3 délégués

Achille COPONA (x)
 Horst SEEFELD (x)
 Francis VALS (x)

C.M.T. : 3 délégués

Jean HOUTHUYS (x)
 J. KULAKOWSKI (E)SG
 R. di BERNARDO (x)

C.E.S. : 3 délégués

Théo RASSCHAERT (E)SG

C.O.P.A. : 3 délégués

C.S. KNOTTNERUS (x)
 J. DELEAU (x)
 Sir Henry PLUMB (x)

A.J.E. : 3 délégués

	<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
<u>J.E.F.</u> : <u>3 délégués</u>	Julian PRIESTLEY (E) Rob van den TOORN (x) Erwan FOUERE (E)	Bénédicte de MEEUS(x) Caroline THOMSON(x)
<u>F.I.M.E.</u> : <u>3 délégués</u>	Hélène DUBOIS (x) Werner GROEPLER (x) Arno KRAUSE (x) <u>SG</u>	
3. <u>Président</u> <u>Vice-Président</u> <u>Secrétaire général</u> <u>Président sortant</u>	Prof. Dr. Walter HALLSTEIN (x) Gaston DEFFERRE (x) Robert van SCHENDEL (x) Maurice FAURE (x)	
4. <u>Président de la Commission</u> <u>féminine</u> <u>Président de la Commission</u> <u>de l'Europe Centrale et</u> <u>Orientale</u>	Mme Yvonne de WERGIFOSSE (x) Etienne de LA VALLEE POUSSIN (x)	
5. <u>Membres cooptés</u>		

II. DELEGUES AVEC VOIX CONSULTATIVE

6. Comités nationaux (chacun 1 délégué)

<u>Comité bulgare</u>	M. BAREB (x)	
<u>estonien</u>	Fanny de SIVERS (x)	
<u>hongrois</u>	Paul de AUER (x)	
<u>letton</u>	Paul REINHARDS (E)	E. BONAPARTS (x)
<u>lithuanien</u>	Dr. K. KARVELIS (E)	A. VENSKUS (x)
<u>polonais</u>	Count E. RACZINSKY (x)	
<u>roumain</u>	Prof. Virgile VENIAMIN (x)	
<u>yougoslave</u>	Vane IVANOVIC (E)	

7. Organisation internationale associée

<u>Association Européenne des</u> <u>Cheminots</u> : <u>1 délégué</u>	Willy LEMPEREZ (x)	F. CORCHIA (x)
--	--------------------	----------------

rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

30 et 31 mai 1974 - PARIS - SENAT

O R D R E D U J O U R

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc. CF/M/7)
 2. Comptes de l'exercice 1973 (doc. FIN/P/150 - FIN/P/151 - FIN/P/152 -
FIN/P/153 - FIN/P/155 - FIN/P/156)
 3. Budget provisoire de l'exercice 1974 (doc. FIN/P/154)
 4. Rapport d'activités (doc. CF/P/59)
 5. Propositions de modifications du Règlement intérieur (doc. SG/P/15 mod.)
(doc. CF/P/57)
 6. Situation politique européenne et Programme d'action du Mouvement
Européen - Rapport introductif par M. Jean REY (doc. CF/P/58)
 7. Elections statutaires - vendredi 31 mai à 15 heures)
 - Président, Vice-Président, Secrétaire général et Trésorier
 - Autres membres du Comité exécutif
 - Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisa-
tions membres
 8. Remise du "Prix du Mouvement Européen" au Prof. Walter HALLSTEIN
 9. Questions diverses
-

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - PARIS

RAPPORT D'ACTIVITES DU MOUVEMENT EUROPEEN DEPUIS LA SESSION

DU CONSEIL FEDERAL (13 mai 1973 à LONDRES)

I. Réunions d'organes du Mouvement Européen

A. CONSEIL FEDERAL

Depuis la dernière session ordinaire du Conseil Fédéral à Londres, ce dernier s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence du Prof. Dr. Walter HALLSTEIN, puis sous la présidence de M. Gaston DEFFERRE, Vice-Président :

les 15 et 16 juin 1973 à ROME

- Rapport par le Prof. G. PETRILLI sur la politique extérieure
- Adoption d'une Résolution (doc. CF/P/54)
- Adoption d'une Résolution interne (doc. CF/P/53)

B. COMITE DIRECTEUR

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Comité directeur s'est réuni deux fois, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN :

le 19 janvier 1974 à BRUXELLES

- Déclaration du Prof. Giuseppe PETRILLI (Doc. CD/P/37)

le 30 mars 1974 à BRUXELLES

C. COMITE EXECUTIF

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Comité exécutif s'est réuni six fois :

1. Le 31 mai 1973 à PARIS, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
- préparation de la session extraordinaire du Conseil fédéral
2. le 15 juin 1973 à ROME, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
- préparation de la rencontre entre une délégation du Mouvement Européen et les responsables des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada;
- préparation du débat politique au Conseil fédéral.
3. le 5 octobre 1973 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN;
- Suites à donner à la dernière résolution du Conseil fédéral
- Préparation de la rencontre entre le Comité exécutif et les représentants des Conseils atlantiques aux Etats-Unis et au Canada; (CE/P/70)
- Préparation d'une conférence sur les pays en voie de développement;
- Perspectives de relations avec des personnes et organismes des pays de l'Europe de l'Est.
4. le 14 janvier 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.
5. le 20 mars 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.
6. le 17 mai 1974 à ORLY, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN.

D. REUNION DES PRESIDENTS

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, une réunion des Présidents des organisations adhérentes s'est réunie une fois, sous la présidence du Prof. Walter HALLSTEIN,

le 29 mars 1974 à BRUXELLES.

E. COMMISSION DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

La Commission de l'Europe Centrale et Orientale s'est réunie le 21 mai 1973 à LONDRES, sous la présidence de M. de la VALLEE POUSSIN.

II. Délégués des membres du Comité exécutif

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, les Délégués des Membres du Comité exécutif se sont réunis une fois, sous la présidence du Secrétaire général du Mouvement Européen, le 13 septembre 1973 à BRUXELLES.

III. Conférences et colloques

- A. Rencontre entre le Comité exécutif et les responsables des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada, le 15 octobre 1973 à PARIS (doc. CE/P/71).
- B. Conférence au Sommet, les 13 et 14 décembre 1973 à COPENHAGUE

IV. Conférence de Secrétaires Généraux

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, les Secrétaires généraux des Organisations adhérentes du Mouvement Européen se sont réunis deux fois :

- 1. les 18 et 19 octobre 1973 à ROME
 - Rapport du Secrétaire général du Mouvement Européen sur la situation du Mouvement Européen.
- 2. les 28 février, 1er mars 1974 à ROME
 - Conclusions.

V. Publication des Informations Européennes

Depuis la session du Conseil fédéral à Londres, le Secrétariat général du Mouvement Européen a publié une dizaine de numéros des Informations européennes, par feuillets, selon une périodicité en moyenne bi-mensuelle.

C O N S E I L F E D E R A L

Rome - 15-16 juin 1973

P R O C E S V E R B A L
=====

PRESENTS

A. DELEGUES AVEC VOIX DELIBERATIVE

- M. Le Professeur Walter HALLSTEIN, Président
M. Gaston DEFFERRE, Vice-Président, qui préside la première
partie de la séance.
M. Robert van SCHENDEL, Secrétaire Général
M. Maurice FAURE, Président sortant.
- MM. Ernst MAJONICA, Ute GUMZ, délégués par le Conseil allemand
du M.E.
- MM. Dr. Bruno PITTERMAN, Dr. A. WESTERHOF, délégués par le
Conseil autrichien du M.E.
- MM. Théo BOGAERTS, Raymond RIFFLET, Etienne de la VALLEE
POUSSIN, délégués par le Conseil belge du M.E.
- MM. Macrino SUAREZ, délégué par le Conseil espagnol du M.E.
- MM. Raymond ANDRIEU, Germain DESBOEUF, Victor REOYO, André ZENTZ,
délégués par le Conseil français du M.E.
- MM. Oto ADLER, David BAKKER, Norman HASELDINE, John HAY M.P.,
Ben PATTERSON, A. PINNEY, Derk PRAG, Allen WILLIAM, Ernest
WISTRICH, délégués par le Conseil britannique du M.E.

- MM. Dott.ssa M. BARNABEI, Sen. CIFARELLI, Dr. Enzo DALLA CHIEZA, Dr. Angelo LOTTI, B. MANGONI MACHIAVELLI, F. NOBILI, Av. Gian P. ORSELLO, Prof. G. PETRILLI, F. STORCHI, délégués par le Conseil italien du M.E.
- MM. Neville KERRY, Mary T.W. ROBINSON, délégués par le Conseil irlandais du M.E.
- M. Lino ABELA, délégué par le Conseil maltais du M.E.
- MM. Dr. K.J. HAHN, Dr. L.G.M. JAQUET, Dr. J. LINTHORST HOMAN, J.H.C. MOLENAAR, Dr. Max WEISGLAS, délégués par le Conseil néerlandais du M.E.
- M. Haakon LIE, délégué par le Conseil norvégien du M.E.
- M. Max AMBÜHL, délégué par le Conseil suisse du M.E.
- M. Pia CIMORONI, Melle SONNINO, délégués par l'A.E.D.E.
- MM. Gianfranco MARTINI, Thomas PHILIPPOVICH, Umberto SERAFINI, délégués par le C.C.E.
- M. Yvonne de WERGIFOSSE, déléguée par la L.E.C.E.
- M. Jacques ENOCK, délégué par le M.G.E.
- M. Joseph SANS, délégué par le M.L.E.U.
- MM. Dott.ssa Caterina CHIZZOLA, Dott. Carlo MERIANO, délégués par l'U.E.F.
- M. Angelo BERNASSOLA, délégué par l'U.E.D.C.
- M. Rino di BERNARDO, délégué par l'Organisation Européenne de la C.M.T.
- MM. Hugh A. BAKER, Stephan SCHEPERS, Robert Van Den TOORN, délégués par la J.E.F.

M. Yvonne de WERGIFFOSSE, Présidente de la Commission Féminine

M. Etienne de la VALLEE POUSSIN, Président de la Commission de l'Europe Centrale et Orientale

B. BELEGUES AVEC VOIX CONSULTATIVE

MM. Paul REINHARDS (Comité letton du M.E.), A. ZEIMAITIS (Comité lithuanien du M.E.), Vane IVANOVIC (Comité Yougoslave du M.E.)

C. OBSERVATEURS

MM. H.J.J. ABEN
P. MEUWLY

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du 13^e mai à Londres est approuvé après que Monsieur PHILIPPOVICH ait déclaré ne pas avoir décidé de faire partie de la Commission financière, instituée par le Conseil fédéral de Londres.

2. TEXTE DE LA DECLARATION DU CONGRES DE L'EUROPE à LONDRES

Sur proposition de Monsieur Hugh BAKER, et après intervention de M. DEFFERRE, qui présidait la dernière séance du Congrès de l'Europe, il est décidé d'insérer dans le texte de la déclaration du Congrès de l'Europe à Londres, l'amendement sur les essais nucléaires qui, après avoir fait l'objet de plusieurs votes, avait été approuvé.

3. PROBLEMES POSES PAR LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, EN PARTICULIER AVEC LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ET ACTION DU MOUVEMENT EUROPEEN DANS CE DOMAINE.

Le Professeur PETRILLI commente le rapport écrit qu'il a préparé en introduction aux débats du Conseil fédéral.

Le Président remercie vivement le Professeur PETRILLI pour la qualité du rapport qu'il vient de présenter. Il invite les membres du Conseil fédéral à procéder à un débat général sur le rapport qui vient d'être présenté, ainsi que sur la recommandation de la Commission de l'Europe Centrale et Orientale au Conseil fédéral. (document : CF/P/50), dont certains éléments se trouvent d'ailleurs déjà inclus dans le rapport de M^r PETRILLI.

En conclusion de la discussion générale et après la réponse du rapporteur aux divers orateurs, M. DEFFERRE présente, au nom du Comité exécutif, un projet de résolution. (Doc. CF/P/54-projet)

Après discussion et amendements, la résolution est approuvée à l'unanimité moins une voix. (Doc. CF/P/54)

Après discussion sur proposition de M. FAURE, la suggestion présentée par M. WISTRICH au cours de la discussion générale et tendant à assurer le renforcement du secrétariat général du Mouvement Européen pour le mettre à même d'accomplir les tâches indiquées dans la résolution, fait l'objet d'une résolution séparée, à usage purement interne. (Doc. CF/P/53)

4. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1972

M. DALLA CHIEZA, qui en l'absence du Trésorier, a assuré la présidence de la Commission Financière, instituée par le Conseil fédéral dans sa dernière réunion pour faciliter l'approbation des comptes de l'exercice 1972, présente succinctement les conclusions de cette commission.

La Commission conclut en recommandant au Conseil fédéral l'approbation des comptes de l'exercice 1972, étant entendu qu'il sera demandé au Réviseur comptable professionnel, qui a effectivement assuré le contrôle de ces comptes, de fournir une déclaration écrite au Comité exécutif. La Commission propose au Conseil fédéral d'émettre un nouvel appel aux Conseils nationaux et aux autres membres débiteurs de nombreux arriérés de cotisations, de se mettre en règle. La Commission souhaite, en outre, que les comptes fassent apparaître, fut-ce en note, tant en recettes qu'en dépenses, le résultat de manifestations internationales effectuées dans certains pays au compte des Conseils nationaux dans ces pays.

M. WEISGLAS fait connaître que la constitution du Fonds International de Financement, qui lui avait donné quelque espoir, doit être considéré comme une expérience relativement négative, en particulier par suite des difficultés dans la constitution d'un Comité de Patronage suffisamment équilibré.

En conclusion, le rapport de la Commission financière est approuvé à l'unanimité.

SITUATION FINANCIERE AU 31 décembre 1973

(en francs belges)

<u>A C T I F</u>		<u>P A S S I F</u>	
<u>Caisse</u>	7.206	<u>Banque</u>	1.027.271
<u>Cautiionnements</u>	38.238	<u>Créditeurs :</u>	
<u>Débiteurs :</u>		- O.N.S.S. et précompte	90.980
- Cotisations à recevoir des organisations membres (en cours de versement)	249.683	- Subventions à payer aux or- ganisations membres	235.000
- Subventions à recevoir	2.400.000	- Divers	955.902
- Divers	56.660	- Cotisations reçues d'avance pour 1974	125.000
		<u>Provision pour activités :</u>	
		Conseil Parlementaire	121.281
<u>Excédant des charges sur les recettes au 31/12/73</u>	303.647	<u>Provision pour pertes et charges :</u>	500.000
	-----		-----
	3.055.434		3.055.434
	=====		=====

=====

COMPTES DES RECETTES et CHARGES au 31 décembre 1973

(en francs belges)

CHARGES

RECETTES

A. Frais généraux

Réunions d'organes et voyages	1.134.421
Traitements et charges sociales	1.771.949
Loyer, entretien, chauffage, éclairage	72.654
P.T.T.	139.544
Frais de bureau, assurances banque et divers	452.149
	<hr/>
	3.570.717

B. Activités et dépenses extraordinaires

Conférence Amsterdam (1)	995.974
Congrès Londres (2)	p.m.
Commission de l'Est	4.040
Commission Féminine	2.773
Union des Fédéralistes Europ.	591.975
J.E.F.	43.546
	<hr/>
	1.638.308

A. Ordinaires

Cotisations des organisations membres

Conseils nationaux :

Allemagne	304.896*
Autriche	120.000
Belgique	100.000
Grande Bretagne	275.000
Irlande	25.000*
Italie	275.000*
Luxembourg	25.000
Norvège	25.000
Pays-Bas	150.000
Suède	10.000
Ensemble des sections autrich. des Mouvements	25.000
France	80.000*
Suisse	18.425

Organisations internationales

A.E.D.E.	8.000*
A.J.E.	30.000*
C.C.E.	30.000
J.E.F.	10.000*
L.E.C.E.	30.000
M.G.E.	29.941
U.E.D.C.	30.000
U.E.F.	30.000

1.631.261

./..

B. Extraordinaires

Recette extraordinaire	1.305.000*
Conférence Amsterdam (1)	1.076.921
Congrès Londres(2)	p.m.
Union des Fédéralistes Européens	570.000*
J.E.F.	43.546
Fonds International de Financement	193.000
Contributions à frais de secrétariat	226.454
Recettes et récupérations diverses	191.119

 3.606.039

C. Excédent des charges sur
recettes pour exercices anté-
antérieurs 331.923

C. Excédent des charges
sur recettes au 31/12/73 303.647

 5.540.948

 5.540.948

(*) y compris les montants considérés au 31/12/73 comme en cours de versement.

- (1) Les chiffres indiqués pour la Conférence d'Amsterdam en dépenses ne comprennent que les dépenses.
Les chiffres indiqués en recettes ne comprennent que les recettes reçues directement par le Secrétariat international. Les dépenses et recettes globales de la Conférence représentent un montant beaucoup plus élevé pris sur un budget spécial administré à Londres.
- (2) La totalité des frais du Congrès de Londres a été assurée par le Conseil britannique.

=====

COTISATIONS DES ORGANISATIONS ADHERENTES

Situation au 31 décembre 1973 (en francs belges)

	<u>Arriérés</u> 31-12-72	<u>Arriérés</u> <u>payés</u>	<u>Cotisation</u> <u>1973</u>	<u>Cotisation</u> <u>1973 payée</u>	<u>Reste dû</u>
A. Conseils nationaux					
Allemagne	27.925	29.896	275.000	275.000*	-
Autriche	-	-	120.000	120.000	-
Belgique	-	-	100.000	100.000	-
Danemark	190.000	-	25.000	-	215.000
France	564.922	-	100.000	80.000	584.922
Grande Bretagne	-	-	275.000	275.000	-
Grèce	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	25.000	25.000*	-
Italie	13.330	13.330	275.000	275.000*	-
Luxembourg	10.000	5.000	25.000	20.000	10.000(1)
Malte	48.815	-	5.000	-	53.815
Norvège	-	-	25.000	25.000	-
Pays-Bas	-	-	150.000	150.000	-
Suède	-	-	10.000	10.000	-
Suisse	90.000	-	25.000	18.425	96.575(2)
Ensemble des Sections autrich. des Mouvements	25.000	25.000	25.000	-	25.000
B. Organisations internationales					
A.E.D.E.	75.000	12.500	30.000	8.000*	84.500(1)
A.J.E.	30.000	15.000	30.000	15.000*	30.000
C.C.E.	215.000	-	30.000	30.000	215.000(3)
F.I.M.E.	30.000	-	30.000	-	60.000
J.E.F.	-	-	10.000	10.000	-
L.E.C.E.	-	-	30.000	30.000	-
M.G.E.	-	-	30.000	30.000	-
M.L.E.U.	-	-	30.000	-	30.000
U.E.D.C.9	-	-	30.000	30.000	-
U.E.F.	-	-	30.000	30.000	-
U.R.P.E.	137.500	-	30.000	-	167.500

(*) y compris les montants considérés au 31/12/73 comme en cours de versement;

- (1) rectifications à la situation au 31/12/72 (doc/FIN/P/145) en ce qui concerne le Grand Duché de Luxembourg et l'A.E.D.E., par suite d'une imputation erronée d'un versement de 12.500 FB indiqué comme reçu du Conseil luxembourgeois alors qu'il était reçu de l'A.E.D.E. (compte luxembourgeois)
- (2) l'apurement des arriérés de cotisation est en cours par un accord avec le Trésorier et le Secrétaire général
- (3) a pris contact avec le Secrétaire général en vue d'apurer les arriérés de cotisation par un accord général.

=====

COMPARAISON ENTRE BUDGET 1973, DEPENSES 1973 et BUDGET 1974 (provisoire)

	<u>Budget 1973</u>	<u>Dépenses 1973</u>	<u>Différence</u>	<u>Budget 1974</u> <u>(provisoire)</u>
<u>Frais généraux</u>				
Réunions et voyages	1.230.000	1.134.421	- 95.579	1.230.000
Traitements et charges sociales	1.800.000	1.771.949	- 28.051	1.800.000
Loyer, entretien, chauffage, éclairage	92.000	72.654	- 19.346	92.000
P.T.T.	140.000	139.544	- 456	140.000
Frais de bureau, assurances, banque, divers	500.000	452.149	- 47.851	500.000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3.762.000	3.570.717	-191.283	3.762.000

=====

PROJET DE BUDGET ORDINAIRE PROVISOIRE POUR 1974

(en francs belges)

Par suite du décès du Trésorier, le Comité exécutif propose de reconduire à titre provisoire pour l'exercice 1974 le budget adopté pour 1973, en attendant que le nouveau Trésorier puisse faire des propositions pour le budget définitif.

I. RECETTES ORDINAIRES : Cotisations

A. Conseils nationaux

Allemagne	275.000
Autriche	120.000
Belgique	100.000
Danemark	25.000
France	100.000
Grande Bretagne	275.000
Irlande	25.000
Italie	275.000
Luxembourg	25.000
Malte	5.000
Norvège	25.000
Pays-Bas	150.000
Suède	10.000
Suisse	25.000
Sections autrichiennes des Mouvements adhérents	25.000

1.460.000

B. Organisations adhérentes

A.E.D.E.	30.000
A.J.E.	30.000
C.C.E.	30.000
F.I.M.E.	30.000
J.E.F.	10.000
L.E.C.E.	30.000
M.G.E.	30.000
M.L.E.U.	30.000
U.E.D.C.	30.000
U.E.F.	30.000
U.R.P.E.	30.000

310.000

1.770.000

/..

II. FRAIS GENERAUX

Réunions d'organes et voyages	1.230.000
Traitements et Charges sociales	1.800.000
Loyer, entretien, chauffage, éclairage	92.000
P.T.T.	140.000
Frais de bureau, assurances, banque et divers	500.000

3.762.000

Prévisions de déficit à combler par recettes extraordinaires et diverses :

$$3.762.000 - 1.770.000 = 1.992.000$$

- A.E.D.E. = Association Européenne des Enseignants
- A.J.E. = Association des Journalistes Européens
- C.C.E. = Conseil des Communes d'Europe
- F.I.M.E. = Fédération Internationale des Maisons de l'Europe
- J.E.F. = Jeunesse Européenne Fédéraliste
- L.E.C.E. = Ligue Européenne de Coopération Economique
- M.G.E. = Mouvement Gauche Européenne
- M.L.E.U. = Mouvement Libéral pour l'Europe Unie
- U.E.D.C. = Union Européenne des Démocrates Chrétiens
- U.E.F. = Union des Fédéralistes Européens
- U.R.P.E. = Union des Résistants pour une Europe Unie

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

FIN/P/155

10

FONDS INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT EUROPEEN

Situation au 31 décembre 1973 (en francs belges)

ACTIF

PASSIF

Banque

441

Exédent des recettes sur
les charges au 31/12/73

441

441

441

=====

C O N S E I L F E D E R A L

Réunion des 30 et 31 mai 1974

Paris

R A P P O R T D U T R E S O R I E R
=====

I. RESULTATS DE L'EXERCICE 1973

1. La situation au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/150) fait apparaître un excédent des charges sur les recettes cumulant les exercices antérieurs pour un montant de l'ordre de 300.000 FB. Ce montant est en diminution par rapport à l'**excédent** des charges sur les recettes cumulé au 31/12/72 d'un peu moins de 30.000 FB, ce qui équivaut à un excédent apparent des recettes sur les charges d'un montant de 30.000 FB pour le seul exercice 1973.
2. Cet excédent de charges sur les recettes cumulé doit être mis en parallèle avec le montant total des provisions qui demeure équivalent à 620.000 FB environs, en diminution sur les réserves à la fin de l'exercice antérieur d'un montant de 75.000 FB.
3. Par contre, par suite d'un prélèvement en recettes de la quasi totalité du produit du Fonds de Financement international, le montant de ce dernier ne peut plus être ajouté aux réserves.
4. Une comparaison globale entre les exercices de 1972 et de 1973 s'est établie de la manière suivante. Pour l'exercice 1972 : en regard d'un excédent net des charges sur les recettes de 200.000 F, des provisions et produit du Fonds de Financement pour un montant total de 860.000 FB, soit un solde positif de 660.000 FB. Pour l'exercice 1973 : pour un excédent net des recettes sur les charges de 30.000 F, des provisions pour un montant total de 620.000, soit un solde positif de 650.000 FB.

5. Le résultat final et global de l'exercice 1973 s'établit donc à égalité par rapport au solde identique de 1972.
6. Le poste débiteurs fait apparaître un montant de cotisations à recevoir en nette diminution, environs 400.000 F sur l'exercice précédent. A cet égard, l'appel de la dernière session du Conseil fédéral semble avoir été entendu.
7. Le poste débiteurs fait aussi apparaître un montant très important de 2.400.000 FB qui s'explique par le versement en 1974 de la subvention extraordinaire pour 1973.

Ce dernier montant, de même que la presque totalité des cotisations à recevoir ont été effectivement reçus en 1974.

8. Le niveau élevé du poste des créditeurs s'explique évidemment par la liquidation tardive en 1974 de paiements qui auraient dû être effectués en 1973 et qui n'ont pu l'être compte tenu de la réception tardive de la subvention extraordinaire.
9. Le compte des recettes et charges (Doc. FIN/P/151) fait apparaître un montant total de Frais généraux pour 1973 à un niveau sensiblement identique à celui de 1972. Malgré l'augmentation à laquelle il fallait s'attendre des traitements et charges sociales pour environs 200.000 FB, soit une augmentation d'un peu moins de 11%. Le montant total des frais généraux n'a pu resté au niveau de 1972 que par suite d'une compression dans plusieurs postes et tout particulièrement d'un montant d'environ 200.000 FB pour les réunions d'organes et voyages.
10. Le léger excédent net de recettes sur les charges pour l'exercice 1973 s'explique par une légère augmentation des recettes ordinaires, c'est-à-dire les cotisations des organisations membres passant de 1.410.000 pour 1972 à 1.630.000 pour 1973.
11. Malgré ce progrès, le niveau généralement stagnant des cotisations demeure préoccupant. Les prévisions d'augmentation des charges ordinaires pour l'exercice 1974 se plaçant à un taux compris entre 15 et 20%.
12. Sans augmentation des ressources, il ne pourrait donc être question non seulement d'une augmentation du Secrétariat mais même d'un maintien de celui-ci au niveau actuel.
13. En ce qui concerne les activités dépenses extraordinaires pour un montant de 1.630.000 FB et les recettes extraordinaires pour un montant de 3.600.000 FB, le solde positif apparaît donc pour l'exercice 1973 d'un montant relativement élevé de presque 2.000.000. C'est ce solde élevé qui explique l'équilibre général obtenu en 1973.

14. Dans les recettes extraordinaires figure le produit du Fonds International de Financement pour un montant de 193.000 FB.
15. Une comparaison plus détaillée entre les dépenses et les recettes extraordinaires d'un exercice à l'autre n'aurait aucun sens. Il est nécessaire de souligner une fois de plus les conclusions qui ont été soulignées dans les derniers exercices: l'équilibre entre les dépenses globales et les recettes globales ne peut être obtenu que grâce aux recettes extraordinaires. Cela signifie donc que dans la situation actuelle, le Secrétariat international ne peut subsister qu'en multipliant les activités rentables, c'est-à-dire, celles pour lesquelles il est possible de trouver des sources cumulées de financement.
16. La situation des cotisations des organisations membres au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/152) fait apparaître un certain progrès par rapport à l'exercice 1972. Le progrès devrait être poursuivi. Le Conseil fédéral devrait renouveler un appel pressant à l'ensemble des organisations membres, plus particulièrement à celles qui ne sont pas en règle de cotisations pour qu'elles s'acquittent sans tarder de leurs arriérés.
17. Depuis des années, diverses organisations, en particulier les conseils nationaux, s'interrogent sur la valeur relative de leur cotisation par rapport à leurs possibilités financières. A cet égard, une enquête réelle n'a jamais été faite. Une telle enquête est actuellement en cours. Pour qu'elle soit complète, il conviendrait que les organisations membres à commencer par les conseils nationaux fournissent des renseignements complets sur le niveau de leurs recettes effectives.
- Sur la base des renseignements fournis à cet égard par les conseils nationaux allemand, belge, britannique, italien, maltais, néerlandais et suédois, pour 1973, il apparaît que les cotisations effectivement payées au Mouvement Européen représentent en % de la totalité de leurs recettes de 1973:
- | | |
|--------------------|--------|
| conseil allemand | 4,58% |
| conseil belge | 10,16% |
| conseil britanniq. | 4,83% |
| conseil italien | 8,59% |
| conseil néerland. | 1,80% |
| conseil suédois | 1,46% |
18. La comparaison des dépenses avec le budget 1973 (doc. FIN/P/153) donne détail des compressions dans les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1973. Le montant total de la différence s'établissant aux environs de 190.000 FB

II. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1974

19. Le projet de budget pour 1974 devrait, pout tenir compte des remarques qui figurent plus haut, être en augmentation sur le budget de 1973. Ces augmentations toutefois ne pourraient être proposées qu'après enquête approfondie auprès des organisations membres. Ce devrait être une des tâches du nouveau Trésorier. Pour cette raison, le Comité exécutif proposera au Conseil fédéral d'approuver un budget provisoire pour 1974 (Doc. FIN/P/154) qui n'est que la reconduction du budget de 1973.

III. SITUATION DU FONDS INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT EUROPEEN

20. Les activités du Fonds International de Financement qui n'avaient pas donné en 1972 les résultats qui avaient pu en être espérés, se sont à peine poursuivis en 1973. Elles n'ont produit en 1973 qu'un montant d'environ 28.000 FB. Le produit global du Fonds International de Financement s'élève ainsi à un montant d'un peu plus de 193.000 FB, qui a été viré en recette pour l'exercice 1973.

17. Depuis des années, diverses organisations, en particulier les conseils nationaux, tentent de faire passer leur contribution par rapport à leurs possibilités financières. A cet égard, une enquête réelle n'a jamais été faite. Une telle enquête est actuellement en cours. Pour qu'elle soit complète, il conviendrait que les organisations membres à commencer par les conseils nationaux fournissent des renseignements complets sur le niveau de leurs recettes effectives.

Sur la base des renseignements fournis à cet égard par les conseils nationaux allemand, belge, britannique, français, néerlandais et suédois pour 1973, il apparaît que les cotisations effectivement payées au Mouvement Européen représentent en % de la totalité de leurs recettes de 1973 :

conseil allemand	4,28%
conseil belge	10,16%
conseil britannique	4,83%
conseil français	8,29%
conseil néerlandais	1,80%
conseil suédois	1,46%

18. La comparaison des dépenses avec le budget 1973 (doc. FIN/P/153) donne détail des comparaisons dans les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1973. Le montant total de la différence s'établissant aux environs de 190.000 FB

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

19
CF/P/54

C O N S E I L F E D E R A L

Session e traordinaire

Rome - 15 et 16 juin 1973

R E S O L U T I O N

Le Conseil Fédéral du Mouvement Européen, réuni à Rome en session extraordinaire les 15 et 16 juin 1973, sous la présidence de son Président le Prof. W. HALLSTEIN;

Ayant pris connaissance du rapport présenté par M. Giuseppe PETRILLI sur les relations extérieures de la Communauté Européenne, qui a fait l'objet d'un débat approfondi au cours de ses travaux, en approuve les orientations politiques. Il affirme sa conviction que la contribution de l'Europe à l'établissement d'un nouvel ordre international dépendra de sa capacité de forger enfin, au-delà des obstructions nationalistes, son unité politique afin de lui permettre de parler d'une seule voix dans ses rapports avec le reste du monde et de placer ainsi hors de toute atteinte, sa cohésion et sa personnalité communautaire.

Il déclare qu'en particulier dans les prochaines négociations avec les Etats-Unis et le Canada, l'Europe devrait aussitôt que possible s'exprimer d'une seule voix et que la Communauté Européenne devrait adopter des positions de négociations reflétant pleinement sa force croissante et son unité tout en tenant compte des intérêts et des positions particulières des Etats qui ne sont pas membres de la Communauté. Dans cette optique, le Conseil Fédéral en tant qu'organe supérieur du Mouvement Européen adresse un appel aux présidents du Conseil des Ministres et de la Commission de la Communauté Européenne, ainsi qu'au Président des Etats-Unis pour qu'ils se réunissent en automne prochain à l'occasion de la visite en Europe de ce dernier.

En ce qui concerne la procédure, le Conseil Fédéral décide d'accentuer davantage dans les activités du Mouvement l'étude

des problèmes de relations extérieures de l'Europe communautaire inséparables des problèmes du développement interne, économique, social et politique de celle-ci, qui se posent dans des contextes les plus divers et notamment :

1. - de proposer aux Conseils Atlantiques et autres organisations représentatives de l'opinion publique aux Etats-Unis et au Canada une première réunion conjointe de personnalités appartenant à ces Conseils et de personnalités désignées par le Mouvement Européen parmi ses membres en vue d'amorcer le dialogue transatlantique ouvert et franc qu'a souhaité la résolution finale approuvée le 28 mars dernier par la Conférence euro-américaine d'Amsterdam;
 - de proposer à nos interlocuteurs transatlantiques que cette réunion, limitée à un nombre réduit de participants, ait lieu si possible au cours de l'automne sur la base d'un ordre du jour précis établi dans une rencontre entre le Comité Exécutif International et les représentants des Conseils Atlantiques des Etats-Unis et du Canada;
2. - d'inviter le Comité Exécutif à organiser ou à encourager dans le proche avenir des conférences particulières avec des personnes ou des organisations qualifiées émanant des Pays de l'Europe Centrale et Orientale sur les problèmes des relations entre la Communauté Européenne et ces Pays;
3. - d'inviter le Comité Exécutif à étudier les méthodes les plus opportunes en vue d'ouvrir un dialogue avec les milieux japonais intéressés aux rapports avec la Communauté Européenne;
4. - de convoquer, après une préparation adéquate, une conférence internationale du Mouvement Européen dans le but de parvenir à l'adoption de propositions concrètes sur les perspectives de la politique d'association de la Communauté Européenne et sur le cadre plus général de la contribution que celle-ci sera appelée à fournir au développement des Pays du tiers-monde, y compris les pays de l'Amérique Latine;
5. - d'établir une commission qui aura pour tâche d'étudier les possibilités de développer les relations avec la Chine.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CF/P/53

C O N S E I L F E D E R A L

Session extraordinaire

R O M E - 15 et 16 juin 1973

R E S O L U T I O N I N T E R N E

Le Conseil Fédéral invite le Comité exécutif à accomplir des progrès dans le renforcement du Secrétariat international, à rassembler des moyens financiers adéquats pour permettre au Mouvement de faire face à l'ensemble de ses tâches et à faire rapport sur les progrès enregistrés à l'automne 1973.

COMITE DIRECTEUR
réunion du 19/1/74.

Déclaration du Professeur Giuseppe PETRILLI, Président du
Conseil Italien

Le Conseil Italien du Mouvement Européen estime que le problème représenté par le renouvellement des organes internationaux du Mouvement doit être posé d'une manière globale, car l'élection d'un nouveau président international ne peut se dissocier de celle du Comité exécutif, du trésorier et du secrétaire général. Il s'agit, bien entendu, de veiller avant tout à ce que la composition de nos organes fédéraux au point de vue de la nationalité de leurs membres soit suffisamment équilibrée pour ne pas nous exposer au risque d'une monopolisation dangereuse de la direction du Mouvement de la part d'un seul Pays. Mais il y a lieu également d'envisager clairement les conditions que les candidats doivent réunir pour s'acquitter valablement de leur mission. Le Président et le Vice-Président - qui doit pouvoir l'équilibrer au point de vue de la nationalité et de la tendance politique - ne doivent pas être seulement des personnalités marquantes, dotées d'un prestige et d'un poids politique réel, mais encore faut-il qu'ils soient en mesure de mener avec la fermeté indispensable un combat de plus en plus dur, au milieu de difficultés grandissantes qui demanderont, selon toute vraisemblance, aux dirigeants de notre Mouvement une attitude d'intransigeance oppositionnelle et de critique ouverte à l'égard des Gouvernements nationaux. Quant au Trésorier, il doit essentiellement être à même d'apporter à notre Mouvement les moyens financiers indispensables à la poursuite des ses objectifs statutaires. De son côté, le Secrétaire Général - qui doit pouvoir disposer des moyens indispensables pour s'acquitter de sa tâche délicate - doit être avant tout le garant du respect de la démocratie à l'intérieur du Mouvement et il se doit de garder en toute circonstance des contacts suivis avec tous les organismes représentés dans notre sein, aussi bien en ce qui concerne les Conseils nationaux qu'en ce qui a trait aux organisations internationales. Ainsi que le témoigne largement l'expérience, la gestion du Mouvement européen est, par ailleurs, indépendamment même de la lettre des Statuts, une responsabilité collégiale dont les possibilités et résultats dépendent, en dernière analyse, de la composition globale des organes et non pas uniquement des talents personnels, si remarquables soient-ils, des différents membres. Il nous apparaît conséquemment impossible de nous prononcer sur des candidatures en particulier, avant que ne soit établie une proposition globale susceptible d'une appréciation politique d'ensemble.

S'avérant d'autant plus valables dans la délicate conjoncture actuelle, qui a fait l'objet de notre débat précédent, ces considérations ne sont pas sans justifier, d'autre part, le souci auquel nous sommes particulièrement sensibles consistant à assurer non seulement quant à la forme, mais aussi quant à la substance le caractère démocratique du processus de formation des décisions. Un ralliement concerté de toutes les forces fédérées à ce processus apparaît en effet nécessaire au plus haut point lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de prendre des décisions d'importance fondamentale pour l'activité future de notre Mouvement. En particulier, il faut que, sans sousestimer le rôle des Conseils nationaux, une place plus importante soit faite dans notre cadre aux associations internationales, qui représentent souvent la pointe de l'engagement militant. Dans ce but, nous estimons que la procédure normale aboutissant à la convocation du Conseil Fédéral doit se dérouler en des termes de longueur suffisante pour assurer la préparation voulue aux accords portant sur la composition des nouveaux organes statutaires. Ce serait, d'après nous, une grave erreur que d'inviter le Conseil Fédéral à entériner des propositions issues de pourparlers de couloir sans une adéquate consultation de toutes les composantes politiques de notre base. Aussi sommes-nous d'avis, pour cette raison, que la prochaine réunion de notre Conseil Fédéral doit être préparée moyennant l'assemblée des Secrétaires Généraux des Associations adhérentes déjà prévue en février prochain et par une séance successive à l'échelon des présidents, de manière à donner un caractère substantiel et non pas uniquement formel au débat qui se tiendra, par la suite, au sein même du Conseil Fédéral.

Ces exigences de globalité et de large consultation justifient par elles-mêmes sans réserves que nous accordons à la demande du Conseil des Communes d'Europe tendant à obtenir que, loin de subir une avance, la date du Conseil Fédéral soit postérieure, ne fût-ce que légèrement, par rapport à celle des Etats-Généraux du C.C.E. On fait valoir à ce sujet des difficultés résultant des dispositions de notre Règlement Intérieur. Nous pourrions facilement rétorquer que des entorses bien plus graves à nos Statuts ont été accomplies en d'autres occasions sans rencontrer d'opposition et je crois me souvenir que le rapport présenté par M. van SCHENDEL à la Conférence des Secrétaires Généraux faisait état à ce sujet du fonctionnement très insatisfaisant de notre Comité Directeur.

Le fait même que nos collègues britanniques et néerlandais aient estimé devoir s'abstenir de participer à cette réunion du Comité Directeur en raison de l'absence d'une préparation satisfaisante de celui-ci, prouve d'ailleurs suffisamment que tout le monde n'est pas persuadé de l'urgence des décisions à prendre à ce sujet. Ce qui plus est, le délai supplémentaire de quinze à vingt jours qu'on demande à cette occasion se justifie par un souci réel d'association aux décisions de la part d'une association parmi les plus importantes et les plus méritantes de notre Mouvement, alors qu'il était beaucoup moins compréhensible, par exemple, que notre Comité Directeur ait été convoqué à la veille de la Conférence d'Amsterdam pour entériner un engagement déjà pris dans un domaine très important au point de vue politique. Je dis cela en guise d'autocritique et sans me désolidariser pour autant des décisions prises à ce

moment-là par le Comité Exécutif sortant.

Le Conseil italien, par ailleurs, n'attache pas moins d'importance à la définition du programme de base sur lequel reposera l'élection de la future direction du Mouvement. Notamment considère-t-il déterminante, en ce qui concerne l'élection également, l'attitude à prendre quant aux contenus politico-institutionnels à attribuer au projet d'Union européenne issu des décisions du sommet parisien, confirmés à Copenhague.. Une étude en la matière est actuellement en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne des fédéralistes, de concert avec les Communes d'Europe, en vue des prochains Etats généraux de Vienne. Le Mouvement européen tout entier devrait suivre, à notre avis, les développements de ces travaux et avoir la possibilité d'examiner et d'approuver au sein du Conseil Fédéral, un document de base en la matière issu de cette large consultation démocratique. Ce document serait à considérer comme un engagement portant sur l'activité à venir.

Si, au point de vue des conditions de fonctionnement de notre Mouvement, il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la réunion de nos Secrétaires Généraux, il est tout aussi important à notre avis que les orientations politiques à définir au cours de notre Conseil Fédéral soient préparées par une discussion approfondie au niveau des Présidents des Conseils nationaux et des associations européennes adhérant à notre organisation. Il importe en outre que l'ordre du jour du Conseil Fédéral soit libellé de façon à souligner l'importance du débat politique, qui devra nécessairement précéder l'élection de nos organes statutaires. Accepter que l'ordre naturel des travaux soit bouleversé équivaldrait en effet à marquer notre accord sur une conception élitaire du Mouvement Européen, prête à tolérer un simulacre de discussion générale, à condition que les jeux soient faits d'avance au niveau des notables. Or, nous sommes bien conscients des difficultés entraînées par la procédure que nous préconisons, étant donné sa longueur. Mais ces difficultés sont le prix d'une véritable démocratie. On ne saurait prétexter des difficultés d'organisation pour justifier la solution inadéquate d'un problème éminemment politique, tel que celui du renouvellement des charges statutaires. Si cette exigence était négligée, la crédibilité des organes internationaux en serait gravement atteinte, à notre avis, et la cohésion même du Mouvement au niveau européen se verrait menacée. Par contre, nous voyons dans l'adoption de la procédure que nous préconisons un moyen décisif d'opérer cette transformation démocratique de notre Mouvement que nous avons poursuivi en vain dans le passé par la voie d'une révision statutaire.

C O M I T E E X E C U T I F

Réunion du 15 octobre 1973 à Paris.

C O M M U N I Q U E

Le Comité Exécutif International du Mouvement Européen réuni à Paris le 15 octobre 1973, sous la présidence de Monsieur Gaston DEFFERRE, déclare :

Le Comité Exécutif du Mouvement Européen a décidé de relancer l'étude des questions concernant les relations extérieures de la Communauté et ses responsabilités mondiales

Il estime qu'elles sont de plus en plus indissociables de la conception même de l'Unité de l'Europe, dont elles constituent le prolongement

Il a décidé, à cet effet :

- 1- d'organiser une rencontre avec les conseils atlantiques des Etats-Unis et du Canada.
 - 2- de prendre contact avec les représentants des pays de l'Est afin d'étudier ensemble les moyens de développer la coopération économique et commerciale entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest.
Ce programme d'études doit être réalisé avant la fin de 1974.
 - 3- de réunir, dans une zone déprimée de la Communauté, et ce en présence de représentants qualifiés des pays asiatiques, africains et américains, une conférence destinée à approfondir la notion de sous-développement et les moyens de la surmonter.
- - - - -

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CE/P/71
français

COMITE EXECUTIF

RENCONTRE ENTRE LE COMITE EXECUTIF ET LES REPRESENTANTS DES
CONSEILS ATLANTIQUES AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

ORLY - 14 janvier 1974

CONCLUSIONS

Un groupe de travail a réuni, le 14 janvier 1974, les représentants du Mouvement Européen des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada ainsi que de l'A.T.A. sur la base de la Résolution d'Amsterdam et des résolutions par lesquelles les diverses organisations ont approuvé cette résolution, en particulier celle du Conseil Fédéral du Mouvement Européen de juin 1973 : " - de proposer aux Conseils Atlantiques et autres organisations représentatives de l'opinion publique aux Etats-Unis et au Canada une première réunion conjointe de personnalités appartenant à ces Conseils et de personnalités désignées par le Mouvement Européen parmi ses membres en vue d'amorcer le dialogue transatlantique ouvert et franc qu'a souhaité la résolution finale approuvée le 28 mars dernier par la Conférence euro-américaine d'Amsterdam;

- de proposer à nos interlocuteurs transatlantiques que cette réunion, limitée à un nombre réduit de participants, ait lieu si possible au cours de l'automne sur la base d'un ordre du jour précis établi dans une rencontre entre le Comité Exécutif International et les représentants des Conseils Atlantiques des Etats-Unis et du Canada."

Le groupe de travail recommande que le premier colloque soit tenu avant le 15 juin 1974 dans un lieu approprié en Europe et qu'il ne réunisse pas plus de 50 à 60 personnes. Le colloque devrait être organisé pour trois jours sur la base de deux courts rapports consacrés au problème de la coopération politique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les rapports devraient être élaborés à partir des éléments politiques dans les principaux problèmes qui opposent l'Europe et l'Amérique du Nord dans les affaires mondiales - sécurité, progrès économique, accès aux matières premières. Dans la préparation du colloque, un effort particulier sera consacré par les organisations respectives à s'assurer la présence de personnes représentatives.

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 MAI 1974 - PARIS

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROJET DE MODIFICATION DU
=====

REGLEMENT INTERIEUR
=====

PROPOSITION DE MM. MOMMER ET EICKHORN - MEMBRES DU CONSEIL ALLEMAND DU M.E.

- Composition du Comité exécutif

A l'article 14 du Règlement Intérieur : remplacer les
mots "de quatre à six" par de "six à dix".

PROPOSITION DU CONSEIL LUXEMBOURGEOIS DU MOUVEMENT EUROPEEN

"Nous proposons comme amendement aux modifications au Règlement Intérieur d'attribuer au Conseil luxembourgeois non plus 1, mais 2 membres au Conseil Fédéral. Cette augmentation se justifie par l'importance de notre Conseil national et ses nombreuses activités. Je relève tout spécialement que depuis des années déjà, notre Conseil comprend 31 organisations, dont les quatre partis politiques les plus importants : Parti Chrétien-social, Parti démocratique, Parti ouvrier socialiste et Parti social démocrate. Ces partis sont représentés au sein de notre Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. En outre, font partie de notre Conseil 27 organisations professionnelles, politiques et culturelles et autres, chaque organisation étant représentée au Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. Parmi nos nombreuses activités, je cite surtout nos conférences publiques dans la capitale et dans le pays, nos allocutions à R.T.L., nos démarches au Gouvernement, la publication trimestrielle depuis 1951, de la revue "Le Fédéraliste Européen, etc."

REPRESENTATION DE LA LIGUE EUROPEENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE (L.E.C.E.)

"Il nous paraît que si le nombre de sièges au Comité Directeur est accordé en fonction des activités et du "poids" de l'organisation, la Ligue devrait avoir trois sièges.

Si cependant le seul critère adopté pour octroyer les sièges supplémentaires revenant à une organisation est son caractère de mouvement politique, alors la Ligue n'insistera pas et se déclarera d'accord pour les deux sièges qui lui sont proposés."

PROPOSITION DU CONSEIL NEERLANDAIS

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai insistera que l'Union des Fédéralistes Européens soit représentée au sein du Conseil fédéral par trois membres"

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai 1974 proposera que les délégations des grands pays au sein du Conseil fédéral soient diminuées par deux membres."

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise propose que le nombre du Comité exécutif soit augmenté jusqu'à douze membres."

H. Aben

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CF/P/58

C O N S E I L F E D E R A L

Réunion des 30 et 31 mai 1974

Paris

NOTE SUR LA SITUATION POLITIQUE PAR

M. Jean REY

En me chargeant de présenter au Conseil fédéral le rapport sur la situation politique, le Comité exécutif m'a donné l'occasion non seulement d'analyser la situation, mais, en même temps, de dessiner les grandes lignes de ce qui devrait être - selon moi - le programme d'action du Mouvement dans la période de crise actuelle. On ne perdra pas de vue que la présente note est un travail personnel, mais que le programme du Mouvement doit être déterminé, non seulement par le futur président, mais aussi par les organes du Mouvement et particulièrement, au départ, par le Comité exécutif.

* * *

L'Europe est en crise. Ce serait un exercice d'école assez vain que de discuter si cette crise est plus grave que les quatre qui l'ont précédée (1954, 1963, 1965, 1967). Constatons qu'elle atteint à la fois presque tous les secteurs de l'action communautaire intérieure et extérieure et qu'elle provoque dans l'opinion de tous nos pays, à côté de réactions salutaires d'action, des phénomènes d'inquiétude et de découragement.

Les institutions fonctionnent de plus en plus mal; les décisions se prennent de plus en plus lentement; les désaccords entre les membres du Conseil se sont multipliés; les grands Etats de la Communauté prennent de singulières libertés avec les règles communautaires. Chacun sent que les choses ne peuvent pas continuer

./..

ainsi et que le temps est venu de provoquer un redressement fondamental.

Le bref exposé qui suit comprend deux parties, l'une définissant les thèses que le Conseil fédéral doit défendre, l'autre indiquant les mesures politiques à prendre.

* * *

I. THESES A DEFENDRE

A) Rénovation des institutions de la Communauté

Sa nécessité, évidente depuis longtemps, n'est plus contestée. Le plan de redressement Scheel-Ortoli du 2 avril 1974 est une bonne base de départ. Il doit être adopté sans retard par le Conseil. Il comporte la modernisation des méthodes de décision du Conseil, le retour au vote majoritaire, le recours plus fréquent aux délégations de pouvoir à la Commission.

B) Un élan politique

Un nouvel élan politique doit être donné à la Communauté. L'adoption du principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en sera à la fois la source et le signe extérieur. Il doit être décidé cette année.

En même temps, il faut charger le Parlement européen de rédiger le projet d'union politique européenne et établir les modalités de son adoption ultérieure.

L'élan ne doit pas venir de nouvelles conférences au sommet dont les résultats sont discutables (Copenhague) et les effets parfois nocifs. Ce sont les institutions de la Communauté, confirmées dans leur autorité, qui doivent entreprendre le redressement.

C) Progrès des politiques communautaires

Il faut rendre visible cette année de nouveaux progrès dans la construction des politiques communautaires. La mise en route de la politique régionale de la Communauté et le progrès de sa politique sociale sont deux tests pour l'opinion européenne. Les décisions

./..

doivent être prises cette année encore.

D) Règlement successif des désaccords politiques

On ne résoudra pas en même temps tous les conflits politiques qui ont surgi dans la Communauté. Il faut les attaquer un à un.

1) Il faut d'abord s'assurer que les querelles publiques entre le Gouvernement français et les huit autres membres de la Communauté ont pris fin. Rien de bon n'est sorti, rien de bon ne peut sortir de querelles publiques entre les Etats membres. Ce sont des procédés auxquels il faut mettre fin.

2) Il faut régler les difficultés italiennes en prêtant à l'Italie tout le concours qu'elle peut légitimement attendre de la Communauté et de ses partenaires, moyennant de sa part tous les efforts d'assainissement qu'on doit attendre de son côté.

3) Il faut mettre fin à la querelle née entre les Etats-Unis et la Communauté, qui ne repose sur aucune analyse objective des situations réciproques. Aucun fait récent, ni dans le domaine monétaire, ni dans le domaine commercial, ni dans le domaine énergétique, ni dans le domaine militaire, ne justifie la détérioration sérieuse des rapports entre la Communauté et les Etats-Unis.

Deux principes doivent être à la base de ce rapprochement :

a) L'Europe a été, est et doit rester indépendante dans la conduite de sa politique. Aucune subordination de l'Europe aux Etats-Unis ne saurait conduire au rétablissement d'une situation harmonieuse dans le monde libre.

b) L'Europe doit maintenir un état d'esprit et une politique de coopération avec les Etats-Unis. Il en a toujours été ainsi dans le passé et il n'y a pas de raison de s'en écarter aujourd'hui. Nos pays, alliés au sein de l'Alliance Atlantique, doivent maintenir l'alliance; l'anti-américanisme n'est pas et ne pourrait être un facteur de cohésion pour la Communauté.

Indépendance et coopération doivent être les piliers de la politique USA-CEE et sur cette base, et avec un peu de bonne volonté, il doit être possible de mettre fin aux tensions actuelles.

4) Enfin, il faut aborder de front la crise britannique en

disant clairement aux Anglais ce que la Communauté est prête à faire et ce qu'elle ne fera pas.

La Communauté doit absolument refuser toute révision du Traité de Rome. Toute demande, tendant à la révision du Traité, base constitutionnelle de la Communauté, serait aussi inconvenante que dangereuse, et la Communauté doit refuser d'entrer dans cette voie, aussi fermement qu'elle l'a refusé en 1965 au Général de Gaulle.

Par contre, si la Grande-Bretagne a des problèmes difficiles en ce moment sur le plan économique, financier et monétaire, la Communauté doit se déclarer prête à les examiner avec elle et à chercher des solutions compatibles avec le contenu des traités et le développement de la Communauté. De même que la Communauté a aidé largement la France à traverser sa grande crise de 1968, de même elle doit aider l'Angleterre à traverser ses difficultés de 1974.

II. LES MOYENS

A) Le moment est venu pour le Mouvement européen d'entamer une vaste croisade dans l'opinion publique européenne et de réveiller toutes les énergies.

Il faut rendre courage un peu partout aux Européens déçus ou inquiets et leur montrer que nous n'avons en rien perdu foi en la valeur et en l'avenir de notre grande entreprise.

Il faut mobiliser les énergies de tous nos Conseils nationaux; il faut nous concerter avec les grandes organisations affiliées au Mouvement afin d'atteindre l'opinion dans tous les secteurs.

Il faut prendre contact avec les grandes organisations européennes patronales, syndicales, agricoles et autres, afin de mobiliser toutes les forces politiques existant dans la Communauté.

Il faut faire de même en ce qui concerne les partis politiques.

B) Il faut aller voir tous les dirigeants des institutions de la Communauté (Parlement, Conseil, Commission) pour leur dire ce que l'opinion européenne attend d'eux dans les circonstances présentes et les aider à mettre sur pied les programmes de redressement.

C) Il faut prendre contact avec les Parlements et les Gouvernements nationaux pour voir quels concours ils peuvent apporter à ce vaste

./..

réveil des énergies européennes dont le Mouvement européen doit être un des principaux moteurs.

Il faut, enfin, que ce réveil se traduise en un progrès spectaculaire et rapide, dont l'adoption montre à l'opinion publique européenne et étrangère que quelque chose a changé et que l'Europe, trop longtemps paralysée par les retards et les querelles internes, reprend la route du progrès et de l'action à l'intérieur et dans le monde.

Ce progrès doit être la décision, à prendre par les institutions encore cette année, d'organiser l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et de prendre les premières mesures d'exécution qui pourraient y conduire rapidement.

* * *

Nous ne pouvons pas laisser, nous ne laisserons pas paralyser le présent et compromettre l'avenir de la grande entreprise de construction du continent européen entamée il y a un quart de siècle, et dont nous devons rester les animateurs.

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - SENAT PARIS

NOTE DE LA DELEGATION DU MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS

L'intégration européenne se trouve dans une impasse. Son évolution, de plus en plus ralentie déjà, s'est arrêtée. Il serait trop optimiste de croire que nous nous trouvons dans une période de consolidation, d'un renforcement des bases à partir desquelles nous pourrions avancer bientôt. Au contraire, la stagnation actuelle comprend déjà un élément de désintégration, les premiers pas sur une route néfaste. C'est sur le plan monétaire que ceci est le plus manifeste. Il ne faut pas se dissimuler que chaque pas en avant du bloc-DM (et ces pas s'imposent, et les participants semblent y être prêts) amène une certaine désintégration des "Neuf".

Moins que jamais le Conseil des ministres est capable de prendre des décisions. Ceci en soi constitue déjà un élément important de désintégration. Une administration européenne stagnante bloque l'évolution sur plusieurs plans, et amène les administrations nationales à prendre nécessairement des mesures non coordonnées. Nous, les fédéralistes, nous pouvons dire qu'il est démontré clairement, qu'aux moments de tension, la règle d'unanimité du Conseil empêche toute action, et qu'il faut absolument créer ce gouvernement fédéral qui contrôlé par un parlement élu au suffrage universel. Ces tractations inter-gouvernementales au sein d'un Conseil délibérant à l'unanimité devaient nécessairement mener à l'impasse. Nous l'avons dit, et répété tant de fois, et nous avons et avons raison. Notre formule est meilleure, et il faut que l'on nous prête enfin l'oreille. Il n'y a pas d'alternative.

Tout ceci est vrai, certes. Mais soyons francs, et reconnaissons que pour le moment, en disant cela, nous ne convainquons que nous-mêmes. Si nous nous contentons de répéter ce témoignage, nous risquons de donner l'apparence d'une

secte aux membres de laquelle la vérité absolue a été révélée, et qui la confirme, la confesse et en témoigne toujours au sein de ses propres fidèles, dont le nombre va en décroissant de jour en jour. Il faut également être conscient que l'impasse actuelle ne peut être rompue que par des décisions de ce même Conseil des Ministres qui l'a amené. Pour rester dans le langage des sectes : il faut convertir Beelzebub et non nous-mêmes (au moins pas en premier lieu).

Le Conseil des ministres se compose de membres de gouvernements nationaux. Dans quelle situation se trouvent - ils ? Dans la plupart des pays communautaires l'on trouve actuellement des gouvernements minoritaires, des gouvernements en formation ou tout nouveaux, ou des gouvernements qui seront prochainement confrontés avec des campagnes électorales dont l'issue est pour le moins incertaine. Ces situations de faiblesse amènent nos gouvernements à se concentrer sur l'immédiat, sur des décisions inévitables et dont on espère qu'elles peuvent influencer, à court terme, l'opinion publique ou le parlement d'une façon favorable. Une telle situation ne permet plus de penser plus loin, de considérer sérieusement les possibilités d'une politique à plus long terme, apte à résoudre les problèmes fondamentaux avec lesquels l'Europe est actuellement confrontée. En termes concrets : l'intérêt se concentre plus sur les prix agricoles ou sur les possibilités de subventions immédiates par le Fonds régional, que sur l'union européenne. En faisant ainsi, on joue avec le feu. Une politique, neuf politiques à court terme, de chacun des pays-membres, visant à obtenir de petits succès immédiats, ne nous conduit qu'à l'impasse ou, au maximum, à des négociations interminables visant à créer des "paquets" d'une série de petits succès, et pour chacun un petit cadeau. Et cette dernière alternative est encore la plus optimiste. Le risque est beaucoup plus grand si une désintégration est de plus en plus poussée.

Quel est l'enjeu ? Le danger imminent est que nous perdons sous peu les résultats acquis dans des années d'évolution vers une cohésion communautaire sur plusieurs terrains. N'ayons plus d'illusions sur les possibilités de mettre en place une politique intégrée pour protéger le milieu, et non plus sur celles d'une politique communautaire de développement. L'effort commun nécessaire pour atténuer les trop grandes différences de niveaux de vie en Europe (Fonds régional et Fonds social) ne sera pas réalisé. La solidarité

La politique monétaire incohérente des neuf pays-membres ne pourra qu'entraver le développement des échanges. Le proche avenir nous verra prendre des membres protectionnistes les uns vers les autres - en essayant de se débarrasser de ses propres problèmes en les exportant chez les voisins-. Les entraves ainsi créées ne pourront que mettre en danger nos niveaux de vie et le plein emploi.

Ce n'est pas à nous de nous y résigner. Et il ne suffira pas non plus de répéter notre témoignage fédéraliste. Comme mouvements européen et fédéraliste, nous avons l'obligation de démontrer clairement quel est l'enjeu, quels sont les dangers. Il faudra nous adresser au Parlement européen, à la Commission européenne. Mais le Conseil des ministres est plus important. La pression sur le Conseil ne peut être organisée que par les gouvernements et les parlements nationaux. Ces gouvernements, ces parlements se composent d'hommes (et de femmes) politiques. Ces derniers, parfois, se mettent en mouvement d'eux-mêmes. Mais le plus souvent, il faut les stimuler. Une action des fédéralistes européens s'impose donc, et vise directement les gouvernements. Ceci, nous semble-t-il, ne suffira pas. Nous devons éveiller nos peuples en démontrant les dangers qui nous menacent. Il faudra mobiliser l'opinion publique. Celle-ci, toutefois, est trop grande pour que nos forces limitées puissent avoir une influence réelle sur elle.

Il faudra donc trouver une méthode d'action par laquelle nous essayerons de mobiliser avant tout les groupes dont nous savons, ou pouvons croire avec une certitude suffisante, que les gouvernements leur prêteront l'oreille mieux et davantage qu'à nous-mêmes, seuls. En premier lieu, nous pourrions nous adresser aux forces syndicales; il ne sera pas trop difficile de les mettre d'accord sur une telle action au niveau européen. Mais ensuite il faudra amener les forces syndicales nationales, de pair avec leurs collègues des autres pays, à s'adresser avec force aux gouvernements nationaux. La même méthode pourrait être suivie pour ce qui concerne le patronat. Ses intérêts et ceux des syndicats sont parallèles pour ce qui concerne la nécessité de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Europe.

Mais en outre, il faudrait s'adresser à des catégories plus déterminées, plus petites, ayant une influence certaine dans l'un ou l'autre, ou dans plusieurs de nos pays. L'intérêt de l'opinion publique et des dirigeants politiques de nos pays ne se concentre évidemment pas sur des problèmes iden-

tiques. Aux Pays-Bas, par exemple, l'on pourrait s'adresser aux groupes d'action qui se concentrent sur les problèmes de la protection du milieu, mais aussi aux milieux professionnels des transports routiers. En France, (et ailleurs) des contacts avec les milieux agricoles s'imposent, en Irlande avec les milieux communaux des régions sous-développées. En Allemagne, il faudrait alerter les milieux industriels - patronat et syndicats - quant au danger d'une stagnation des ventes et de la production. Dans d'autres pays, il faudrait trouver encore d'autres groupes déterminés ayant une grande influence.

Toutes nos organisations européennes doivent participer à une telle action coordonnée, se composant d'actions communes, d'une part, et d'actions spécialisées, de l'autre. Il faudra préparer, organiser cette action soigneusement. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce qui suit aux organes directeurs du Mouvement Européen et de l'Union des Fédéralistes Européens - les deux organisations auxquelles nous appartenons - :

1. Encore avant l'été, ou immédiatement à la rentrée, une réunion restreinte est convoquée, groupant les présidents et secrétaires généraux des organisations européennes et des organisations "sectorielles" : syndicats, patronat, milieux agricoles.
2. Cette réunion sera invitée à adopter un appel aux gouvernements, servant de point de départ à l'action à organiser dès la rentrée, tant sur le plan européen que dans les divers pays.
3. La réunion devra constituer un comité d'action, mandaté pour organiser et coordonner les actions à entreprendre dès la rentrée.
4. Le comité d'action européen s'adressera aux affiliés nationaux pour que, sur le plan national, ils se réunissent pour organiser l'action dans les prochains mois. Partout où cela s'avère possible et souhaitable, les présidents des conseils nationaux du Mouvement Européen prennent l'initiative pour accélérer la mise en place de tels contacts.

REGLEMENT INTERIEUR DU MOUVEMENT EUROPEEN PORTANT APPLICATION DES STATUTS
 =====

adopté le 23 avril 1967, modifié les 28 février et 1er mars 1970,
 le 2 juillet 1971 et le 14 mai 1972, et comportant la situation des
 organisations membres au 31 décembre 1973.

CHAPITRE I - LES MEMBRES

Article 1 - Les organisations membres

Par application de l'article 6 des statuts, les personnes morales membres du
 Mouvement Européen sont :

I - Les Conseils nationaux reconnus par le Mouvement Européen au 1er janvier 1967,
 qui s'acquittent de leurs obligations et qui se conforment aux dispositions de
 l'article 31 des statuts et des articles 15 à 17 du règlement intérieur, ainsi
 que ceux que le Mouvement Européen viendrait à reconnaître dans l'avenir.

II - Les Organisations internationales, à savoir :

A. les organisations suivantes, anciennement dénommées fondatrices :

- A.E.D.E. (Association Européenne des Enseignants)
- A.E.F. (Centre d'Action européenne fédéraliste)
- C.C.E. (Conseil des Communes d'Europe)
- L.E.C.E. (Ligue européenne de Coopération économique)
- M.F.E. (Mouvement Fédéraliste Européen)
- M.G.E. (Mouvement Gauche Européenne)
- M.L.E.U. (Mouvement Libéral pour l'Europe Unie)
- U.E.D.C. (Union Européenne des Démocrates-Chrétiens)
- U.R.P.E. (Union des Résistants pour une Europe Unie)

B. les organisations représentatives au niveau européen des forces politiques,
 économiques et sociales qui acceptent les objectifs et la discipline du
 Mouvement européen et qui désirent adhérer à son action, notamment :

- Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen
- Groupe libéral du Parlement Européen
- Groupe socialiste du Parlement Européen

Article 4 - Les organisations internationales associées

Les organisations internationales associées sont des organisations européennes

- qui désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement Européen,
- qui ont une structure réellement internationale,
- et auxquelles est reconnue la qualité d'organisations associées, soit à titre définitif, soit à titre transitoire, en attendant que leur soit reconnue la qualité d'organisations membres.

Article 5 - Représentation avec voix consultative au Conseil fédéral

Chacun des Comités nationaux et des organisations internationales associées est représenté au Conseil fédéral par un délégué avec voix consultative.

CHAPITRE III - LES MEMBRES ADHERENTS INDIVIDUELS

Article 6 - Les droits des membres adhérents individuels

Par application des articles 6, 7, 10 et 11 des statuts, les membres adhérents individuels du Mouvement européen qui cotisent au Conseil national de leur pays, ou à un Comité régional ou à un Comité local, exercent tous les droits qui sont reconnus aux membres adhérents individuels du Mouvement européen par les statuts et règlements du Conseil national intéressé.

Par application des mêmes articles des statuts, le droit des adhérents individuels des organisations membres ayant pour but principal l'unité européenne, d'être membres adhérents individuels du Mouvement européen, s'exerce au sein des Conseils nationaux du Mouvement Européen conformément aux statuts et règlements de chacun de ceux-ci.

Article 67 - Les cartes de membres adhérents individuels

- a) Tous les membres adhérents individuels, ceux qui cotisent directement aux Conseils nationaux du Mouvement Européen comme les adhérents individuels d'organisations internationales membres, qui exercent leurs droits de membres adhérents individuels du Mouvement européen, reçoivent une carte de membre adhérent.

Quelles que soient les organisations membres qui les délivrent, et quel que soit le format et la présentation de ces cartes, celles-ci comporteront une bordure de présentation identique sous réserve des langues utilisées. Cette bordure comportera le drapeau du Mouvement Européen, le drapeau du Conseil de l'Europe et les mots MOUVEMENT EUROPEEN en anglais, en français et dans la ou les langues du pays considéré.

- b) Tous les membres adhérents individuels, quel que soit leur mode de recrutement, reçoivent, outre leur carte de membre, un dépliant du Mouvement européen, de présentation identique, sous réserve des langues, et comportant le texte de la Déclaration de principes du Mouvement européen.

CHAPITRE IV - LE CONSEIL FEDERAL

Article 8 - Composition du Conseil fédéral

Par application des articles 6, 7, 17, 18 et 30 § 3 des statuts, le Conseil fédéral est ainsi composé :

1. Conseils nationaux

Allemagne	9 délégués
Autriche	2 délégués
Ensemble des sections autrichiennes	1 délégué
Belgique	5 délégués
Danemark	2 délégués
Espagne	3 délégués
France	9 délégués
Grande Bretagne	9 délégués
Grèce	1 délégué
Italie	9 délégués
Irlande	2 délégués
Luxembourg	1 délégué
Malte	1 délégué
Norvège	2 délégués
Pays-Bas	5 délégués
Suède	1 délégué
Suisse	1 délégué

2. Organisations internationales membres

A. A.E.D.E.	3 délégués
C.C.E.	3 "
L.E.C.E.	3 "
M.G.E.	3 "
M.L.E.U.	3 "
U.E.D.C.	3 "
U.E.F.	3 "
U.R.P.E.	3 "

B. Groupe démocrate-chrétien du P.E.	3 délégués
Groupe libéral du Parlement Européen	3 "
Groupe socialiste du Parlement Européen	3 "
C.E.S.	3 "
C.N.T. (Organisation européenne de la)	3 "
C.O.P.A)	3 "

C. Chacune

A.J.E.	3 délégués
F.I.M.E.	3 "
J.E.F.	3 "

3. Les président, vice-président, secrétaire général et trésorier

4. Les président, et 1er vice-président du Conseil parlementaire,

le président de la Commission de l'Europe centrale et orientale,

la présidente de la Commission féminine,

les présidents d'autres commissions permanentes qui seraient constituées.

5. Les membres cooptés (au maximum 20% des délégués repris sous 1. et 2. ci-dessus)

6. Comité nationaux

Chacun de ceux qui auront satisfait aux dispositions de l'art. 18

1 délégué (avec voix consultative)

7. Organisations internationales associées

Au 31/12/1973

1 délégué (avec voix consultative)

A.E.C. (Association européenne des Cheminots)

8. Les membres du Comité directeur sortant qui ne seraient plus membres du Conseil fédéral (avec voix consultative) jusqu'à désignation des membres du nouveau Comité directeur.

Article 9 - Renouvellement du Conseil fédéral

Par application de l'article 10 des statuts, les organisations membres désignent par écrit leurs délégués au Conseil fédéral tous les deux ans.

Article 10 - Réunion du Conseil fédéral

Par application de l'article 14 des statuts, le Comité directeur convoque le Conseil fédéral chaque année entre le 1er janvier et le 30 avril.

Article 11 - Délégation de pouvoirs

Par application de l'article 13 § 2 des statuts, le Conseil fédéral ne peut déléguer partiellement ses pouvoirs à un organisme qu'il constituerait dans le but d'exercer ces pouvoirs que pour un temps limité et pour un objet déterminé.

CHAPITRE V - LE COMITE DIRECTEUR

Article 12 - Composition du Comité Directeur

Par application des articles 20 et 21 des statuts, le Comité directeur est ainsi composé :

1. Des présidents, vice-président, secrétaire général et trésorier,
2. Des autres membres du Comité exécutif,
3. De personnes désignées par le Conseil fédéral parmi ses propres membres sur proposition des organisations membres suivantes :

- Conseils nationaux

Allemagne	3 membres
Autriche	1 membre
Belgique	2 membres
Danemark	2 membres
Espagne	2 membres
France	3 membres
Grande Bretagne	3 membres
Italie	3 membres
Irlande	2 membres
Luxembourg	1 membre
Norvège	2 membres
Pays-Bas	2 membres
Suède	1 membre
Suisse	1 membre
Ensemble des sections autrichiennes	1 membre
Grèce - Malte	-

- Organisations internationales membres

A.	A.E.D.E.	1 membre
	C.C.E.	1 membre
	L.E.C.E.	1 membre
	M.G.E.	1 membre
	M.L.E.U.	1 membre
	U.E.D.C.	1 membre
	U.E.F.	1 membre
	U.R.P.E.	1 membre
B.	Groupe démocrate-chrétien du P.E.	1 membre
	Groupe libéral du Parlement Européen	1 membre
	Groupe socialiste du P.E.	1 membre
	C.E.S.	1 membre
	C.M.T. (Organisation européenne de la)	1 membre
	C.O.P.A.	1 membre
C.	A.J.E.	1 membre
	F.I.M.E.	1 membre
	J.E.F.	1 membre

4. De personnes désignées par le Conseil fédéral parmi ses propres membres sur proposition

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - du Conseil parlementaire | 1 membre |
| - de l'ensemble des Comités nationaux | 1 membre |

Dans l'exercice de son pouvoir de désignation des personnes proposées par les organisations visées sous le numéro 3 ainsi que par les organes et commissions visées sous le numéro 4, le Conseil fédéral doit s'efforcer d'éviter que - compte tenu de la nationalité des membres du Comité exécutif - plus de neuf membres du Comité directeur ne puissent être citoyens d'un même pays.

Article 13 - Remplacement de membres du Comité directeur
Organisation des suppléances

Par application de l'article 13 § 2 des statuts, le Conseil fédéral délègue au Comité directeur la désignation du remplaçant de tout membre du Comité directeur qui viendrait à cesser ses fonctions ainsi que celle de son suppléant éventuel. Ces désignations se feront dans les formes et conditions auxquelles le Conseil fédéral est soumis. Ces désignations sont valables jusqu'à la prochaine réunion du Conseil fédéral.

Par application de l'article 21 des statuts, le suppléant d'un membre du Comité directeur remplace le titulaire aux sessions d'où ce dernier est absent.

CHAPITRE VI - LE COMITE EXECUTIF

Article 14 - Composition du Comité exécutif

Par application de l'article 25 des statuts, le Conseil fédéral élit quatre personnes comme membres du Comité exécutif.

CHAPITRE VII - LES CONSEILS NATIONAUX

Article 15 - Mission des Conseils nationaux

Par application de l'article 31 des statuts, les Conseils nationaux du Mouvement européen ont pour mission de faire connaître les buts, le programme, les résolutions et recommandations du Mouvement européen qu'en tant que membres de celui-ci, ils contribuent à faire adopter. Ils adaptent le programme général du Mouvement européen aux conditions nationales, prennent les résolutions concernant tant l'application de celui-ci que leur vie propre et arrêtent les recommandations que les circonstances nationales justifient.

Ils assurent pour le compte du Mouvement européen, et conformément aux dispositions de leurs statuts et règlements, le recrutement des personnes physiques désirant contribuer à son action par une adhésion payante. Ils organisent l'action de l'ensemble des adhérents individuels du Mouvement européen dans chaque pays considéré et notamment en groupant ceux-ci dans les Comités régionaux et locaux qu'ils jugent nécessaires et qu'ils organisent conformément à leurs propres statuts et règlements.

Ils représentent par leurs délégués au Conseil fédéral, d'une part les organisations qui les composent, d'autre part, l'ensemble des membres adhérents individuels du Mouvement européen dans chaque pays considéré.

Article 16 - Structure et organisation des Conseils nationaux

Par application des articles 7 § 2 et 3, 10 § 2, et 31 des statuts, les Conseils nationaux sont formés par les représentants dans chaque pays considéré :

- 1) des grands courants politiques, sous le double aspect des partis politiques et des groupes parlementaires, qui sont organisés au niveau européen ou qui veulent agir en faveur des buts et désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement européen;
- 2) des sections nationales des organisations membres et associées du Mouvement européen;

- 3) des principales forces économiques et sociales et des institutions ou groupements culturels, qui sont organisés au niveau européen ou qui désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement européen;
- 4) des citoyens qui désirent participer à l'action du Mouvement européen par une adhésion payante ainsi que des adhérents individuels des organisations internationales membres du Mouvement Européen.

Le nombre des représentants d'aucune de ces quatre catégories dans les organes directeurs des Conseils nationaux ne peut être inférieur à 10% ni supérieur à 50% du total des membres de ces organes directeurs.

Les conseils nationaux sont tenus :

- a) d'assurer dans leurs pays respectifs le recrutement de membres adhérents individuels du Mouvement européen payant une cotisation dont les Conseils nationaux fixent le montant. Ces personnes peuvent être des adhérents d'organisations membres du Mouvement européen;
- b) d'organiser l'action des membres adhérents individuels du Mouvement Européen au sein des Comités régionaux et locaux qui seront nécessaires;
- c) d'organiser la participation des membres adhérents individuels à la vie du Mouvement européen par la participation de leurs représentants démocratiquement désignés dans les organes directeurs des Comités locaux et régionaux ainsi que du Conseil national intéressé;
- d) d'accepter comme membres adhérents individuels de droit du Mouvement européen les personnes physiques adhérant aux organisations internationales membres qui ont pour but principal d'agir en faveur de l'unité européenne, ainsi que de régler l'exercice de leurs droits.
- e) d'adresser chaque année au Secrétariat international l'état de leur composition tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales, ainsi que la liste de leurs organes directeurs et de leurs Comités régionaux et locaux.

CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET CALENDRIER DE MISE EN PLACE DESNOUVELLES STRUCTURESArticle 17 - Dispositions transitoires applicables aux Conseils nationaux

Les Conseils nationaux reconnus au 1er janvier 1967 auront à conformer leurs structures, statuts, règlements et activités aux dispositions de l'article 31 des statuts et aux articles 11 et 12 du règlement intérieur avant le 1er janvier 1971. Pendant cette période de transition, ils seront représentés au Conseil fédéral et au Comité directeur conformément au présent règlement intérieur. Après le 1er janvier 1971, à défaut de s'être conformés à leurs obligations statutaires et réglementaires et jusqu'au moment où ils s'y seront conformés de l'avis du Comité directeur, ils auront le statut de Comité national.

Article 18 - Dispositions transitoires applicables aux Comités nationaux

Les Comités nationaux reconnus par le Mouvement européen au 1er janvier 1967 auront à faire la preuve de leur existence réelle, de leur représentativité des diverses tendances politiques au sein des milieux de l'exil de leurs pays respectifs ainsi que de leur activité. Cette preuve sera établie par le Conseil fédéral sur le rapport que lui fera le Bureau Exécutif International dans sa composition actuelle.

Article 19 - Calendrier de réunions des nouveaux organes du Mouvement Européen

Après la réforme des statuts et l'adoption du règlement intérieur, les nouvelles structures entreront en vigueur aussitôt que les formalités légales seront accomplies. Le Conseil international du 23 avril 1967 donne mandat au Bureau Exécutif International dans sa composition actuelle de mettre en place les nouvelles structures et notamment de convoquer le Conseil fédéral entre le 15 septembre et le 31 décembre 1967 et de préparer son ordre du jour qui comprendra les élections statutaires.

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† LÉON BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL

14, RUE DUQUESNOY, BRUXELLES 1

TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA

TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 29 avril 1974

CONSEIL FÉDÉRAL

CONVOCATION - MODIFICATIONS

Chère Madame, cher Monsieur,

Le calendrier des élections présidentielles en France a contraint le Comité Exécutif à prendre des dispositions modifiant la date des 17 et 18 mai retenue par le Comité directeur pour la session du Conseil fédéral. C'est la raison pour laquelle la convocation en date du 5 avril, que vous trouverez ci-joint, ne vous a pas été adressée et qu'elle doit, comme je le craignais d'ailleurs, être substantiellement modifiée quant au calendrier.

La session du Conseil fédéral du Mouvement Européen aura lieu les JEUDI 30 et VENDREDI 31 MAI prochains à PARIS. Le choix de ces jours et l'exclusion du samedi ont été décidés pour tenir compte de l'ouverture du week-end de Pentecôte et pour ne pas gêner exagérément les participants.

La session commencera le jeudi 30 MAI à 15 HEURES et se poursuivra au cours de toute la journée du vendredi 31 mai.

./..

./..

Les séances du jeudi 30 mai à 15 heures et du vendredi 31 mai à 15 heures auront lieu

dans la Salle MEDICIS du SENAT

PALAIS DU LUXEMBOURG - PARIS.

La séance du vendredi 31 mai à 9 HEURES 30 ne pourra malheureusement pas avoir lieu dans la même salle; elle se tiendra dans la salle des séances des Bureaux parisiens des Communautés Européennes
61 rue des Belles Feuilles - 4e étage,
75 PARIS 16e - tél. KLE 53.26


L'ordre du jour annoncé ne comporte pas de modifications.

Les réceptions prévues auront lieu. La date exacte et l'heure vous seront communiqués ultérieurement.

Les autres remarques contenues dans la lettre du 5 avril concernant notamment le logement, le parking et les documents demeurent en vigueur.

Quant à la date limite pour les propositions éventuelles d'amendement aux propositions éventuelles de modifications du Règlement intérieur et aux candidatures pour le Comité exécutif, elle est prorogée jusqu'au 14 mai.

Veuillez agréer, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUQUESNOY, BRUXELLES 1
TÉLÉGRAMMES: UNIEUROPA
TÉLÉPHONE: 13.36.20

Bruxelles, le 5 avril 1974

CONSEIL FEDERAL

CONVOCATION

Chère Madame, Cher Monsieur,

Conformément aux décisions du Comité directeur *, la prochaine session du CONSEIL FEDERAL du Mouvement Européen aura lieu les VENDREDI 17 et SAMEDI 18 MAI prochains à PARIS

dans la Salle MEDICIS du SENAT,
PALAIS DU LUXEMBOURG - PARIS.

La session commencera le vendredi 17 mai à 15 HEURES et se poursuivra au cours de toute la journée du Samedi 18 mai.

./..

* N.B. J'espère que les événements politiques en France et en particulier le calendrier des élections présidentielles ne nous contraindront pas à des modifications substantielles des dispositions prises.

MODIFIÉ

./..

Les séances du jeudi 30 mai à 15 heures et du vendredi 31 mai à 15 heures auront lieu

dans la Salle MEDICIS du SENAT

PALAIS DU LUXEMBOURG - PARIS.

La séance du vendredi 31 mai à 9 HEURES 30 ne pourra malheureusement pas avoir lieu dans la même salle; elle se tiendra dans la salle des séances des Bureaux parisiens des Communautés Européennes
61 rue des Belles Feuilles - 4e étage,
75 PARIS 16e - tél. KLE 53.26

L'ordre du jour annoncé ne comporte pas de modifications.

Les réceptions prévues auront lieu. La date exacte et l'heure vous seront communiqués ultérieurement.

Les autres remarques contenues dans la lettre du 5 avril concernant notamment le logement, le parking et les documents demeurent en vigueur.

Quant à la date limite pour les propositions éventuelles d'amendement aux propositions éventuelles de modifications du Règlement intérieur et aux candidatures pour le Comité exécutif, elle est prorogée jusqu'au 14 mai.

Veuillez agréer, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel

./..

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc. CF/M/7)
2. Comptes de l'exercice 1973
3. Budget provisoire de l'exercice 1974
4. Rapport d'activités
5. Propositions de modifications du Règlement intérieur (Doc. SG/P/15)
6. Situation politique européenne et programme d'action du Mouvement Européen - Rapport introductif par M. Jean REY
7. Elections statutaires :
 - . Président, Vice-Président, Secrétaire général et Trésorier
 - . Autres membres du Comité exécutif
 - . Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres
8. Questions diverses.

Deux réceptions sont actuellement prévues :

1. M. Alain POHER, Président du Sénat, offrira une réception en l'honneur du Conseil fédéral, le vendredi 17 mai vers 19 heures (l'heure exacte sera communiquée ultérieurement).
- Mme Jacqueline THOME-PATENOTRE, Député Maire de Rambouillet, ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale, offrira une réception le samedi 18 mai à l'issue des travaux du Conseil Fédéral.

Aucune disposition n'a été prise en ce qui concerne le logement des membres du Conseil fédéral. Ceux-ci voudront bien assurer eux-mêmes la réservation de leur hôtel.

Votre attention est attirée sur le fait que l'accès du Palais du Luxembourg ne sera autorisé qu'aux porteurs de la carte de participant (délégués ou observateurs) du Conseil fédéral. Celle-ci vous sera adressée ultérieurement. Votre attention est aussi attirée sur le fait que le parking des voitures ne sera pas autorisé dans la cour du Palais du Luxembourg. Parking à proximité recommandé : Place Saint-Sulpice.

./..

A confirmer ultérieurement.

./..

Les divers documents de l'ordre du jour vous seront adressés ultérieurement.

Veillez, dès à présent, trouver, ci-joint, la proposition de modifications du Règlement intérieur qui est soumise par le Comité directeur au Conseil fédéral et qui est incluse, en partie III, dans mon rapport (Doc. SG/P/15 Mod.).

14 mai Les propositions éventuelles d'amendement à ce projet de modifications du Règlement intérieur devront me parvenir le 30 avril au plus tard.

En espérant que vous pourrez prochainement me confirmer votre intention de participer à la session du Conseil fédéral par le moyen du formulaire d'inscription ci-joint, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

22
SECRETARIAT INTERNATIONAL
14. RUE DUQUESNOY. BRUXELLES I
TÉLÉGRAMMES: UNIEUROPA
TÉLÉPHONE: 13.36.20

Bruxelles, le 13 mai 1974

CONSEIL FÉDÉRAL

Chère Madame, cher Monsieur,

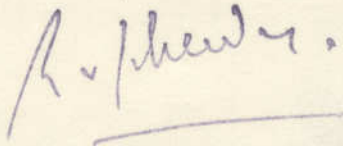
Veillez trouver, ci-après, confirmation des réceptions prévues au cours de la session du Conseil fédéral, les 30 et 31 mai prochains à PARIS.

M. Alain POHER, Président de la République Française par intérim et Président du Sénat, offre une réception en l'honneur du Conseil fédéral, le jeudi 30 mai à l'issue de la séance vers 19 heures.

Mme Jacqueline THOME-PATENOTRE, Député-Maire de Rambouillet, offre un lunch, le vendredi 31 mai à 13 heures, 58 avenue Foch - PARIS 16e.

Veillez trouver également, ci-joint, votre carte de participation à la session du Conseil fédéral.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Robert van Schendel

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CF/P/58

C O N S E I L F E D E R A L

Réunion des 30 et 31 mai 1974

Paris

NOTE SUR LA SITUATION POLITIQUE PAR

M. Jean REY

En me chargeant de présenter au Conseil fédéral le rapport sur la situation politique, le Comité exécutif m'a donné l'occasion non seulement d'analyser la situation, mais, en même temps, de dessiner les grandes lignes de ce qui devrait être - selon moi- le programme d'action du Mouvement dans la période de crise actuelle. On ne perdra pas de vue que la présente note est un travail personnel, mais que le programme du Mouvement doit être déterminé, non seulement par le futur président, mais aussi par les organes du Mouvement et particulièrement, au départ, par le Comité exécutif.

* * *

L'Europe est en crise. Ce serait un exercice d'école assez vain que de discuter si cette crise est plus grave que les quatre qui l'ont précédée (1954, 1963, 1965, 1967). Constatons qu'elle atteint à la fois presque tous les secteurs de l'action communautaire intérieure et extérieure et qu'elle provoque dans l'opinion de tous nos pays, à côté de réactions salutaires d'action, des phénomènes d'inquiétude et de découragement.

Les institutions fonctionnent de plus en plus mal; les décisions se prennent de plus en plus lentement; les désaccords entre les membres du Conseil se sont multipliés; les grands Etats de la Communauté prennent de singulières libertés avec les règles communautaires. Chacun sent que les choses ne peuvent pas continuer

ainsi et que le temps est venu de provoquer un redressement fondamental.

Le bref exposé qui suit comprend deux parties, l'une définissant les thèses que le Conseil fédéral doit défendre, l'autre indiquant les mesures politiques à prendre.

* * *

I. THESES A DEFENDRE

A) Rénovation des institutions de la Communauté

Sa nécessité, évidente depuis longtemps, n'est plus contestée. Le plan de redressement Scheel-Ortoli du 2 avril 1974 est une bonne base de départ. Il doit être adopté sans retard par le Conseil. Il comporte la modernisation des méthodes de décision du Conseil, le retour au vote majoritaire, le recours plus fréquent aux délégations de pouvoir à la Commission.

B) Un élan politique

Un nouvel élan politique doit être donné à la Communauté. L'adoption du principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en sera à la fois la source et le signe extérieur. Il doit être décidé cette année.

En même temps, il faut charger le Parlement européen de rédiger le projet d'union politique européenne et établir les modalités de son adoption ultérieure.

L'élan ne doit pas venir de nouvelles conférences au sommet dont les résultats sont discutables (Copenhague) et les effets parfois nocifs. Ce sont les institutions de la Communauté, confirmées dans leur autorité, qui doivent entreprendre le redressement.

C) Progrès des politiques communautaires

Il faut rendre visible cette année de nouveaux progrès dans la construction des politiques communautaires. La mise en route de la politique régionale de la Communauté et le progrès de sa politique sociale sont deux tests pour l'opinion européenne. Les décisions

doivent être prises cette année encore.

D) Règlement successif des désaccords politiques

On ne résoudra pas en même temps tous les conflits politiques qui ont surgi dans la Communauté. Il faut les attaquer un à un.

1) Il faut d'abord s'assurer que les querelles publiques entre le Gouvernement français et les huit autres membres de la Communauté ont pris fin. Rien de bon n'est sorti, rien de bon ne peut sortir de querelles publiques entre les Etats membres. Ce sont des procédés auxquels il faut mettre fin.

2) Il faut régler les difficultés italiennes en prêtant à l'Italie tout le concours qu'elle peut légitimement attendre de la Communauté et de ses partenaires, moyennant de sa part tous les efforts d'assainissement qu'on doit attendre de son côté.

3) Il faut mettre fin à la querelle née entre les Etats-Unis et la Communauté, qui ne repose sur aucune analyse objective des situations réciproques. Aucun fait récent, ni dans le domaine monétaire, ni dans le domaine commercial, ni dans le domaine énergétique, ni dans le domaine militaire, ne justifie la détérioration sérieuse des rapports entre la Communauté et les Etats-Unis.

Deux principes doivent être à la base de ce rapprochement :

a) L'Europe a été, est et doit rester indépendante dans la conduite de sa politique. Aucune subordination de l'Europe aux Etats-Unis ne saurait conduire au rétablissement d'une situation harmonieuse dans le monde libre.

b) L'Europe doit maintenir un état d'esprit et une politique de coopération avec les Etats-Unis. Il en a toujours été ainsi dans le passé et il n'y a pas de raison de s'en écarter aujourd'hui. Nos pays, alliés au sein de l'Alliance Atlantique, doivent maintenir l'alliance; l'anti-américanisme n'est pas et ne pourrait être un facteur de cohésion pour la Communauté.

Indépendance et coopération doivent être les piliers de la politique USA-CEE et sur cette base, et avec un peu de bonne volonté, il doit être possible de mettre fin aux tensions actuelles.

4) Enfin, il faut aborder de front la crise britannique en

disant clairement aux Anglais ce que la Communauté est prête à faire et ce qu'elle ne fera pas.

La Communauté doit absolument refuser toute révision du Traité de Rome. Toute demande, tendant à la révision du Traité, base constitutionnelle de la Communauté, serait aussi inconvenante que dangereuse, et la Communauté doit refuser d'entrer dans cette voie, aussi fermement qu'elle l'a refusé en 1965 au Général de Gaulle.

Par contre, si la Grande-Bretagne a des problèmes difficiles en ce moment sur le plan économique, financier et monétaire, la Communauté doit se déclarer prête à les examiner avec elle et à chercher des solutions compatibles avec le contenu des traités et le développement de la Communauté. De même que la Communauté a aidé largement la France à traverser sa grande crise de 1968, de même elle doit aider l'Angleterre à traverser ses difficultés de 1974.

II. LES MOYENS

A) Le moment est venu pour le Mouvement européen d'entamer une vaste croisade dans l'opinion publique européenne et de réveiller toutes les énergies.

Il faut rendre courage un peu partout aux Européens déçus ou inquiets et leur montrer que nous n'avons en rien perdu foi en la valeur et en l'avenir de notre grande entreprise.

Il faut mobiliser les énergies de tous nos Conseils nationaux; il faut nous concerter avec les grandes organisations affiliées au Mouvement afin d'atteindre l'opinion dans tous les secteurs.

Il faut prendre contact avec les grandes organisations européennes patronales, syndicales, agricoles et autres, afin de mobiliser toutes les forces politiques existant dans la Communauté.

Il faut faire de même en ce qui concerne les partis politiques.

B) Il faut aller voir tous les dirigeants des institutions de la Communauté (Parlement, Conseil, Commission) pour leur dire ce que l'opinion européenne attend d'eux dans les circonstances présentes et les aider à mettre sur pied les programmes de redressement.

C) Il faut prendre contact avec les Parlements et les Gouvernements nationaux pour voir quels concours ils peuvent apporter à ce vaste

./...

réveil des énergies européennes dont le Mouvement européen doit être un des principaux moteurs.

Il faut, enfin, que ce réveil se traduise en un progrès spectaculaire et rapide, dont l'adoption montre à l'opinion publique européenne et étrangère que quelque chose a changé et que l'Europe, trop longtemps paralysée par les retards et les querelles internes, reprend la route du progrès et de l'action à l'intérieur et dans le monde.

Ce progrès doit être la décision, à prendre par les institutions encore cette année, d'organiser l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et de prendre les premières mesures d'exécution qui pourraient y conduire rapidement.

* * *

Nous ne pouvons pas laisser, nous ne laisserons pas paralyser le présent et compromettre l'avenir de la grande entreprise de construction du continent européen entamée il y a un quart de siècle, et dont nous devons rester les animateurs.

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 mai 1974 - SENAT PARIS

NOTE DE LA DELEGATION DU MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS

L'intégration européenne se trouve dans une impasse. Son évolution, de plus en plus ralentie déjà, s'est arrêtée. Il serait trop optimiste de croire que nous nous trouvons dans une période de consolidation, d'un renforcement des bases à partir desquelles nous pourrions avancer bientôt. Au contraire, la stagnation actuelle comprend déjà un élément de désintégration, les premiers pas sur une route néfaste. C'est sur le plan monétaire que ceci est le plus manifeste. Il ne faut pas se dissimuler que chaque pas en avant du bloc-DM (et ces pas s'imposent, et les participants semblent y être prêts) amène une certaine désintégration des "Neuf".

Moins que jamais le Conseil des ministres est capable de prendre des décisions. Ceci en soi constitue déjà un élément important de désintégration. Une administration européenne stagnante bloque l'évolution sur plusieurs plans, et amène les administrations nationales à prendre nécessairement des mesures non coordonnées. Nous, les fédéralistes, nous pouvons dire qu'il est démontré clairement, qu'aux moments de tension, la règle d'unanimité du Conseil empêche toute action, et qu'il faut absolument créer ce gouvernement fédéral qui contrôlé par un parlement élu au suffrage universel. Ces tractations inter-gouvernementales au sein d'un Conseil délibérant à l'unanimité devaient nécessairement mener à l'impasse. Nous l'avons dit, et répété tant de fois, et nous avons raison. Notre formule est meilleure, et il faut que l'on nous prête enfin l'oreille. Il n'y a pas d'alternative.

Tout ceci est vrai, certes. Mais soyons francs, et reconnaissons que pour le moment, en disant cela, nous ne convainquons que nous-mêmes. Si nous nous contentons de répéter ce témoignage, nous risquons de donner l'apparence d'une

secte aux membres de laquelle la vérité absolue a été révélée, et qui la confirme, la confesse et en témoigne toujours au sein de ses propres fidèles, dont le nombre va en décroissant de jour en jour. Il faut également être conscient que l'impasse actuelle ne peut être rompue que par des décisions de ce même Conseil des Ministres qui l'a amené. Pour rester dans le langage des sectes : il faut convertir Beelzebub et non nous-mêmes (au moins pas en premier lieu).

Le Conseil des ministres se compose de membres de gouvernements nationaux. Dans quelle situation se trouvent - ils ? Dans la plupart des pays communautaires l'on trouve actuellement des gouvernements minoritaires, des gouvernements en formation ou tout nouveaux, ou des gouvernements qui seront prochainement confrontés avec des campagnes électorales dont l'issue est pour le moins incertaine. Ces situations de faiblesse amènent nos gouvernements à se concentrer sur l'immédiat, sur des décisions inévitables et dont on espère qu'elles peuvent influencer, à court terme, l'opinion publique ou le parlement d'une façon favorable. Une telle situation ne permet plus de penser plus loin, de considérer sérieusement les possibilités d'une politique à plus long terme, apte à résoudre les problèmes fondamentaux avec lesquels l'Europe est actuellement confrontée. En termes concrets : l'intérêt se concentre plus sur les prix agricoles ou sur les possibilités de subventions immédiates par le Fonds régional, que sur l'union européenne. En faisant ainsi, on joue avec le feu. Une politique, neuf politiques à court terme, de chacun des pays-membres, visant à obtenir de petits succès immédiats, ne nous conduit qu'à l'impasse ou, au maximum, à des négociations interminables visant à créer des "paquets" d'une série de petits succès, et pour chacun un petit cadeau. Et cette dernière alternative est encore la plus optimiste. Le risque est beaucoup plus grand si une désintégration est de plus en plus poussée.

Quel est l'enjeu ? Le danger imminent est que nous perdons sous peu les résultats acquis dans des années d'évolution vers une cohésion communautaire sur plusieurs terrains. N'ayons plus d'illusions sur les possibilités de mettre en place une politique intégrée pour protéger le milieu, et non plus sur celles d'une politique communautaire de développement. L'effort commun nécessaire pour atténuer les trop grandes différences de niveaux de vie en Europe (Fonds régional et Fonds social) ne sera pas réalisé. La solidarité

La politique monétaire incohérente des neuf pays-membres ne pourra qu'entraver le développement des échanges. Le proche avenir nous verra prendre des membres protectionnistes les uns vers les autres - en essayant de se débarrasser de ses propres problèmes en les exportant chez les voisins-. Les entraves ainsi créées ne pourront que mettre en danger nos niveaux de vie et le plein emploi.

Ce n'est pas à nous de nous y résigner. Et il ne suffira pas non plus de répéter notre témoignage fédéraliste. Comme mouvements européen et fédéraliste, nous avons l'obligation de démontrer clairement quel est l'enjeu, quels sont les dangers. Il faudra nous adresser au Parlement européen, à la Commission européenne. Mais le Conseil des ministres est plus important. La pression sur le Conseil ne peut être organisée que par les gouvernements et les parlements nationaux. Ces gouvernements, ces parlements se composent d'hommes (et de femmes) politiques. Ces derniers, parfois, se mettent en mouvement d'eux-mêmes. Mais le plus souvent, il faut les stimuler. Une action des fédéralistes européens s'impose donc, et vise directement les gouvernements. Ceci, nous semble-t-il, ne suffira pas. Nous devons éveiller nos peuples en démontrant les dangers qui nous menacent. Il faudra mobiliser l'opinion publique. Celle-ci, toutefois, est trop grande pour que nos forces limitées puissent avoir une influence réelle sur elle.

Il faudra donc trouver une méthode d'action par laquelle nous essayerons de mobiliser avant tout les groupes dont nous savons, ou pouvons croire avec une certitude suffisante, que les gouvernements leur prêteront l'oreille mieux et davantage qu'à nous-mêmes, seuls. En premier lieu, nous pourrions nous adresser aux forces syndicales; il ne sera pas trop difficile de les mettre d'accord sur une telle action au niveau européen. Mais ensuite il faudra amener les forces syndicales nationales, de pair avec leurs collègues des autres pays, à s'adresser avec force aux gouvernements nationaux. La même méthode pourrait être suivie pour ce qui concerne le patronat. Ses intérêts et ceux des syndicats sont parallèles pour ce qui concerne la nécessité de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Europe.

Mais en outre, il faudrait s'adresser à des catégories plus déterminées, plus petites, ayant une influence certaine dans l'un ou l'autre, ou dans plusieurs de nos pays. L'intérêt de l'opinion publique et des dirigeants politiques de nos pays ne se concentre évidemment pas sur des problèmes iden-

tiques. Aux Pays-Bas, par exemple, l'on pourrait s'adresser aux groupes d'action qui se concentrent sur les problèmes de la protection du milieu, mais aussi aux milieux professionnels des transports routiers. En France, (et ailleurs) des contacts avec les milieux agricoles s'imposent, en Irlande avec les milieux communaux des régions sous-développées. En Allemagne, il faudrait alerter les milieux industriels - patronat et syndicats - quant au danger d'une stagnation des ventes et de la production. Dans d'autres pays, il faudrait trouver encore d'autres groupes déterminés ayant une grande influence.

Toutes nos organisations européennes doivent participer à une telle action coordonnée, se composant d'actions communes, d'une part, et d'actions spécialisées, de l'autre. Il faudra préparer, organiser cette action soigneusement. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce qui suit aux organes directeurs du Mouvement Européen et de l'Union des Fédéralistes Européens - les deux organisations auxquelles nous appartenons - :

1. Encore avant l'été, ou immédiatement à la rentrée, une réunion restreinte est convoquée, groupant les présidents et secrétaires généraux des organisations européennes et des organisations "sectorielles" : syndicats, patronat, milieux agricoles.
2. Cette réunion sera invitée à adopter un appel aux gouvernements, servant de point de départ à l'action à organiser dès la rentrée, tant sur le plan européen que dans les divers pays.
3. La réunion devra constituer un comité d'action, mandaté pour organiser et coordonner les actions à entreprendre dès la rentrée.
4. Le comité d'action européen s'adressera aux affiliés nationaux pour que, sur le plan national, ils se réunissent pour organiser l'action dans les prochains mois. Partout où cela s'avère possible et souhaitable, les présidents des conseils nationaux du Mouvement Européen prennent l'initiative pour accélérer la mise en place de tels contacts.

CONFERENCE DES SECRETAIRES GENERAUX
des organisations adhérentes

18 - 19 octobre 1973 - 28 février - 1er mars 1974

CONCLUSIONS

Les Secrétaires généraux des organisations adhérentes, internationales et nationales, du Mouvement Européen, se sont réunis en conférence, les 18 et 19 octobre 1973 et les 28 février et 1er mars 1974 (*), sous la présidence du Secrétaire général du Mouvement.

./..

(*) Présents les 18 et 19 octobre 1973 :

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Gerhard EICKHORN (Conseil allemand)
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Dr. Otto SPEIDLER (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Philippe BERTRAND (Conseil français)
Danus CORBOY (Conseil irlandais)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Max AMBUHL (Conseil suisse)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Johan BENGT-PAHLSSON (J.E.F.)
Gerhard EICKHORN (F.I.M.E.)

Présents les 28 février et 1er mars 1974

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Max WRATSCHGO (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
Antoine M. CALLUS (Conseil maltais)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Mrs. Ann M. WESTMAN (Conseil suédois)
Luzius WASESCHA (Conseil suisse)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Melle SONNINO (A.E.D.E.)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Josef SANS (M.L.E.U.)
Arnaldo FERRAGNI (U.E.D.C.)

Sur la base d'une Note rédigée par ce dernier (Doc. SG/P/13), leurs discussions ont porté sur le fonctionnement du Mouvement Européen dans son ensemble et sur les améliorations qu'il conviendrait de lui apporter.

Ils sont parvenus à des conclusions, les unes de caractère général, les autres de caractère pratique, ainsi qu'à des recommandations dont le Secrétaire général se fait l'interprète auprès des organes directeurs du Mouvement.

Ils ont en même temps renouvelé l'engagement qu'ils ont pris dans le passé, de se réunir périodiquement, au moins une fois par an, et si possible deux fois, pour améliorer par des dispositions concrètes découlant de leurs responsabilités respectives le fonctionnement général et l'efficacité du Mouvement.

I. CONCLUSIONS GENERALES

Le fonctionnement du Mouvement Européen souffre d'une application très imparfaite des statuts non seulement dans leurs dispositions mais plus encore dans leur esprit.

L'organisation générale du Mouvement telle qu'elle est prévue par les Statuts ne semble d'ailleurs pas offrir à ce dernier les conditions optimales de l'action vigoureuse et renouvelée qu'il lui faudra entreprendre dans la situation de crise grave que traverse la Communauté européenne. Une refonte complète devrait être préparée pour 1975 selon les procédures appropriées. Dans l'immédiat, elle ne constitue pas la plus urgente des préoccupations.

Sans réforme des statuts, de meilleures possibilités d'action peuvent s'offrir au Mouvement par quelques améliorations générales de fonctionnement.

1. La participation effective au Mouvement à tous ses échelons et dans un équilibre convenable des quatre catégories de membres, qui dans l'esprit des auteurs des statuts devaient constituer l'épine dorsale du Mouvement et dont l'absence ou la qualité médiocre de leur engagement est plus dommageable encore que par le passé :

- les grands courants politiques
- les principales forces économiques et sociales
- les organisations représentatives de collectivités, de secteurs professionnels, de la jeunesse, etc.
- les militants individuels.

La participation de ces groupes de membres suppose comme condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, qu'elle soit systématiquement désirée et organisée partout dans le Mouvement, en particulier par les Conseils nationaux.

La participation de ces groupes de membres n'implique pas nécessairement qu'ils s'associent tous et conjointement à toutes les actions concrètes. Pour autant que la stratégie qui les anime soit commune, celles-ci peuvent au contraire, s'organiser par ou pour des catégories déterminées de membres.

2. Un meilleur équilibre entre l'élément international et l'élément national - ce dernier aujourd'hui encore largement prédominant et même croissant - devra être recherché non seulement dans les structures mais surtout dans l'esprit qui anime le Mouvement et dans les moyens qu'il se donne. L'élargissement du rôle et de la place de certaines organisations internationales dans l'ensemble du Mouvement pourrait contribuer, en particulier, à réduire les divisions ou antagonismes trop souvent géographiques au profit d'affrontements entre tendances politiques ou économiques-sociales.

Mais un équilibre réaliste entre élément international et élément national implique un réexamen des critères d'adhésion des organisations membres ainsi que la vérification tant de leur représentativité que de leur efficacité.

3. La représentativité et l'efficacité réelles de toutes les organisations membres, de même que la conscience qu'elles ont d'appartenir au Mouvement Européen et de prendre leur part d'une action européenne commune, doivent à l'avenir être plus strictement vérifiées et peuvent l'être en tous cas sous l'angle de leurs activités et sous l'angle financier.

II. PROPOSITIONS PRATIQUES

A. Quant aux membres

1. Organisations représentatives des grands courants "politiques"

Dès à présent, chacune de ces organisations, déjà membre du Mouvement, devrait avoir dans les organes directeurs du Mouvement, si elle veut l'exercer pleinement, une part d'influence plus grande que celle dont elle dispose actuellement. Mais le Mouvement Européen devrait s'ouvrir à d'autres organisations de ce type qui démontreraient leur représentativité, la valeur des liens qu'elles ont avec des organisations politiques officielles et la vigueur de leur engagement en faveur de la politique d'intégration européenne.

En outre, le Mouvement Européen à ses échelons internationaux les plus qualifiés devrait procéder à bref délai avec les représentants des organisations internationales représentatives des grands courants politiques, séparément d'abord, ensemble ensuite, à un examen de la situation présente en vue de définir l'ampleur des moyens d'une action politique d'ensemble du Mouvement Européen. Cet examen devrait avoir pour objectif de définir une stratégie commune à l'égard des partis politiques en vue de la formation progressive de partis européens.

2. Organisations représentatives des principales forces économiques et sociales européennes.

De nouveaux efforts devraient être tentés auprès de ces organisations, qu'elles adhèrent actuellement ou non au Mouvement Européen, en vue de s'assurer de la participation effective de leurs représentants dans les organes du Mouvement et dans le plus grand nombre possible d'actions menées par ou dues à l'initiative du Mouvement. L'appui des syndicats devrait être en particulier recherché pour l'action dans l'opinion publique.

3. Organisations internationales membres représentatives de secteurs

Le Mouvement pourrait assurer mieux ses tâches d'ensemble s'il les répartissait en partie avec les organisations membres représentatives de secteurs de la vie professionnelle, de collectivités, de la jeunesse, etc, qui agiraient dans certains domaines délibérés en commun au nom et pour le compte du Mouvement tout entier.

4. Conseils nationaux

De même, le Mouvement pourrait répartir certaines tâches spécifiques d'organisation avec des conseils nationaux pour autant que l'orientation et la direction de ces actions soient internationales et que les conditions financières profitent à l'échelon international.

5. Recrutement et action des adhérents individuels

En concours ou au sein de l'Union des Fédéralistes Européens, qui rassemble déjà de nombreux militants individuels du Mouvement, devraient s'intensifier le recrutement des adhérents individuels et l'implantation de leurs comités locaux et régionaux en vue d'une action revendicative politique.

6. Acquittement des obligations financières

Toutes les organisations membres devraient ponctuellement s'acquitter de leurs obligations financières. La seule sanction prévue par les statuts étant l'exclusion et celle-ci s'étant révélée souvent délicate dans son application, le droit de vote d'organisations qui ne s'acquittent pas ou qui ne s'acquittent qu'imparfaitement de leurs obligations, devrait être suspendu dans les organes du Mouvement en tant qu'avertissement avant exclusion éventuelle. Une proposition d'addendum au Règlement Intérieur figure dans la partie III.

B. Quant aux organes

1. Conseil fédéral

A l'effet de rééquilibrer l'élément international et l'élément national au sein du Mouvement, des propositions de modifications du Règlement Intérieur figurent dans la partie III.

2. Comité Directeur

Le Comité directeur n'a pas réellement exercé sa fonction qui est de fixer la ligne politique et le programme du Mouvement dans l'intervalle des sessions du Conseil fédéral. Il devrait se réunir au moins deux fois par an. Sa composition gagnerait donc à s'alléger quelque peu. Mais cette exigence se révèle contradictoire avec le souci jugé primordial d'un rééquilibrage entre l'élément international et l'élément national.

Pour cette raison la recommandation de modification du Règlement intérieur qui figure dans la partie III aboutit à un accroissement du nombre des membres du Comité directeur.

Il conviendrait donc impérieusement de s'assurer lors de la désignation de ses membres, que ceux-ci y participeront activement et de ne confirmer des membres dans leur mandat que s'ils ont participé suffisamment activement dans le passé.

3. Comité exécutif

Sur le Comité exécutif repose fatalement la lourde tâche de la direction permanente de l'organisation. Il doit donc se réunir fréquemment : neuf à dix fois par an. Cela suppose de ses membres qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils veuillent et puissent s'acquitter effectivement de leur tâche. Cela suppose aussi qu'ils constituent un ensemble équilibré et équitablement représentatif des principales forces, tendances, nationalités et milieux, ainsi que des divers degrés d'influence politique et d'engagement militant, rassemblés dans le Mouvement Européen.

Pour tenir compte de ces divers critères, une recommandation de modification, du Règlement Intérieur propose de porter le nombre total des membres du Comité exécutif à une dizaine. Elle figure dans la partie III.

Les décisions du Comité exécutif se prennent en principe par délibération. Un système de préparation des réunions du Comité exécutif et de prise de décisions par la procédure écrite au moyen d'un comité de délégués personnels des membres, présidé par le Secrétaire Général, tout en ayant dans l'ensemble fonctionné de manière satisfaisante, ne peut être qu'un palliatif d'une fréquence insuffisante des réunions du Comité exécutif. Le principe d'un tel comité de délégués personnels s'est en tous cas heurté à des objections croissantes. Si dans sa charge de préparation des réunions du Comité exécutif, le Secrétaire Général éprouve le besoin de procéder à des consultations multilatérales, il serait préférable qu'il puisse le faire à l'avenir en réunissant les secrétaires généraux de quelques-unes des organisations membres. Le choix de celles-ci pourrait être fait périodiquement par le consensus de toutes au sein de la conférence des Secrétaires généraux, par exemple.

A l'effet d'assurer une information permanente ou plus rapide des délibérations du Comité exécutif, à tous les membres du Mouvement, les procès-verbaux ou comptes-rendus de ses séances devraient être adressés à tous les membres du Comité directeur ainsi qu'aux organisations membres.

4. Conseil parlementaire

Un mécanisme d'action du Mouvement tant dans les Parlements nationaux que dans les Assemblées européennes devrait être reconstitué dans une forme adaptée à la situation présente après enquête auprès des organisations politiques, des groupes du Parlement européen et des Conseils nationaux. Une telle enquête est en cours.

5. Secrétariat international

Dans la situation actuelle, le Secrétariat international peut de plus en plus difficilement faire face à l'ampleur des tâches qu'il devrait accomplir surtout si le Mouvement renouvelle son action. Il devrait tout d'abord être maintenu dans ses dimensions actuelles. Il devrait ensuite être renforcé dans ses moyens d'actions. L'un et l'autre impliquent comme condition nécessaire sinon suffisante une amélioration notable du financement du Mouvement.

C. Quant au financement

Le paradoxe décourageant ne peut plus durer qui consiste à proportionner les moyens financiers de l'échelon international en raison inverse de l'ampleur des programmes ainsi que des ambitions, des requêtes ou des exigences constamment proclamées. Une amélioration du financement international implique l'action rigoureuse et imaginative d'un Trésorier. Celui-ci doit avoir non seulement pour tâche d'établir et de recueillir les cotisations des membres à un niveau à la fois réaliste et décent, mais surtout de rechercher, avec l'aide d'un comité d'experts, des fonds spéciaux destinés au financement tant de l'action générale que d'actions particulières, par exemple de recherche.

Un appel devrait être, en outre, adressé à toutes les organisations membres pour qu'elles consentent, lorsqu'elles le peuvent et sans condition, directement ou indirectement, des suppléments de cotisations à l'échelon international.

III. RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Les propositions, ci-après, de modifications au Règlement intérieur, approuvées par le Comité directeur, sont soumises en son nom à l'approbation du Conseil fédéral.

1. Suspension du droit de vote

Ajouter à l'article 5 in fine le paragraphe suivant :

"Par application de l'article 9 des Statuts, le Conseil fédéral peut, comme mesure d'avertissement avant exclusion, et dans les formes prévues à l'article 9 des statuts, attribuer provisoirement la qualité de Comités nationaux ou d'organisations internationales associées à des Conseils nationaux ou à des organisations internationales membres qui ne s'acquitteraient pas ou qui ne s'acquitteraient qu'imparfaitement de leurs obligations, en particulier de leurs obligations financières.

2. Conseil fédéral

A l'art. 8, lire le paragraphe 2 comme suit : ...

" 2. Organisations internationales membres

A. A.E.D.E.	3 délégués
C.C.E.	6 délégués
L.E.C.E.	3 délégués
M.G.E.	6 délégués
M.L.E.U.	6 délégués
U.E.D.C.	6 délégués
U.E.F.	6 délégués
U.R.P.E.	3 délégués

"

et le reste sans changement

3. Comité directeur

A l'art. 12 : - Conseils nationaux, ajouter

"Malte 1 délégué "

- Organisations internationales membres, lire comme suit :

" A. A.E.D.E.	2 membres	
C.C.E.	3 membres	
L.E.C.E.	3 membres	
M.G.E.	3 membres	
M.L.E.U.	3 membres	
U.E.D.C.	3 membres	
U.E.F.	3 membres	
U.R.P.E.	1 membre	
B. Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen	1 membre	
Groupe libéral du Parlement Européen	1 membre	
Groupe socialiste du Parlement Européen	1 membre	
C.E.S.	2	2 membres
C.M.T. (Organisation européenne de la)	2 membres	
C.O.P.A.	1 membre	

et le reste sans changement .

4. Comité exécutif

A l'art. 14, remplacer le mot : "quatre" par les mots :
"de quatre à six".

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 30 et 31 MAI 1974 - PARIS

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROJET DE MODIFICATION DU
=====

REGLEMENT INTERIEUR
=====

PROPOSITION DE MM. MOMMER ET EICKHORN - MEMBRES DU CONSEIL ALLEMAND DU M.E.

- Composition du Comité exécutif

A l'article 14 du Règlement Intérieur : remplacer les
mots "de quatre à six" par de "six à dix".

PROPOSITION DU CONSEIL LUXEMBOURGEOIS DU MOUVEMENT EUROPEEN

"Nous proposons comme amendement aux modifications au Règlement Intérieur d'attribuer au Conseil luxembourgeois non plus 1, mais 2 membres au Conseil Fédéral. Cette augmentation se justifie par l'importance de notre Conseil national et ses nombreuses activités. Je relève tout spécialement que depuis des années déjà, notre Conseil comprend 31 organisations, dont les quatre partis politiques les plus importants : Parti Chrétien-social, Parti démocratique, Parti ouvrier socialiste et Parti social démocrate. Ces partis sont représentés au sein de notre Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. En outre, font partie de notre Conseil 27 organisations professionnelles, politiques et culturelles et autres, chaque organisation étant représentée au Conseil par 3 délégués effectifs et 3 délégués suppléants. Parmi nos nombreuses activités, je cite surtout nos conférences publiques dans la capitale et dans le pays, nos allocutions à R.T.L., nos démarches au Gouvernement, la publication trimestrielle depuis 1951, de la revue "Le Fédéraliste Européen", etc."

REPRESENTATION DE LA LIGUE EUROPEENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE (L.E.C.E.)

"Il nous paraît que si le nombre de sièges au Comité Directeur est accordé en fonction des activités et du "poids" de l'organisation, la Ligue devrait avoir trois sièges.

Si cependant le seul critère adopté pour octroyer les sièges supplémentaires revenant à une organisation est son caractère de mouvement politique, alors la Ligue n'insistera pas et se déclarera d'accord pour les deux sièges qui lui sont proposés."

PROPOSITION DU CONSEIL NEERLANDAIS

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai insistera que l'Union des Fédéralistes Européens **soit** représentée au sein du Conseil fédéral par trois membres"

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise au Conseil fédéral du 30 et 31 mai 1974 proposera que les délégations des grands pays au sein du Conseil fédéral **soient** diminuées par deux membres."

H. Aben

"Au nom du Mouvement Européen aux Pays-Bas, j'ai l'honneur de vous informer que la délégation néerlandaise propose que le nombre du Comité exécutif soit augmenté jusqu'à douze membres." H. Aben

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

SECRETARIAT INTERNATIONAL

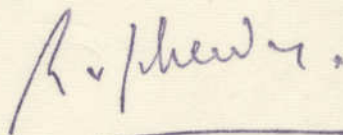
SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUGUESNOY, BRUXELLES 1
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 22 mai 1974

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, le document, que M. Jean REY présentera à la session du Conseil fédéral des 30 et 31 mai prochains, sur la situation politique (Doc. CF/P/58).

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel
Secrétaire général

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

SECRETARIAT INTERNATIONAL

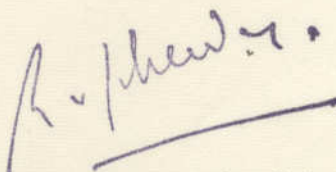
SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUQUESNOY. BRUXELLES 1
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 22 mai 1974.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le Rapport du Trésorier pour l'exercice 1973, que je présenterai au cours de la session du Conseil fédéral, les 30 et 31 mai prochain.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel
Secrétaire Général.

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

SECRETARIAT INTERNATIONAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUQUESNOY. BRUXELLES 1
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 15 mai 1974


CONSEIL FEDERAL

Chère Madame, cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints :

- Les propositions d'amendements au projet de modification du Règlement Intérieur (doc. CF/P/57)
- Les documents financiers :
 - Situation financière au 31/12/73 (doc. FIN/P/150)
 - Compte des recettes et charges au 31/12/73 (doc. FIN/P/151)
 - Cotisations des Organisations adhérentes (doc. FIN/P/152)
 - Comparaison entre budget 1973, dépenses 1973 et budget 1974 (doc. FIN/P/153)
 - Projet de budget ordinaire provisoire pour 1974 (doc. FIN/P/154)
 - Fonds International de Financement du Mouvement Européen (doc. FIN/P/155)
- Note de la délégation du Mouvement Européen aux Pays-Bas (doc. CF/P/56).

Veillez croire, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Robert van Shendel

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

FIN/P/156

C O N S E I L F E D E R A L

Réunion des 30 et 31 mai 1974

Paris

R A P P O R T D U T R E S O R I E R

=====

I. RESULTATS DE L'EXERCICE 1973

1. La situation au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/150) fait apparaître un excédent des charges sur les recettes cumulant les exercices antérieurs pour un montant de l'ordre de 300.000 FB. Ce montant est en diminution par rapport à l'excédent des charges sur les recettes cumulé au 31/12/72 d'un peu moins de 30.000 FB, ce qui équivaut à un excédent apparent des recettes sur les charges d'un montant de 30.000 FB pour le seul exercice 1973.
2. Cet excédent de charges sur les recettes cumulé doit être mis en parallèle avec le montant total des provisions qui demeure équivalent à 620.000 FB environs, en diminution sur les réserves à la fin de l'exercice antérieur d'un montant de 75.000 FB.
3. Par contre, par suite d'un prélèvement en recettes de la quasi totalité du produit du Fonds de Financement international, le montant de ce dernier ne peut plus être ajouté aux réserves.
4. Une comparaison globale entre les exercices de 1972 et de 1973 s'est établie de la manière suivante. Pour l'exercice 1972 : en regard d'un excédent net des charges sur les recettes de 200.000 F, des provisions et produit du Fonds de Financement pour un montant total de 860.000 FB, soit un solde positif de 660.000 FB. Pour l'exercice 1973 : pour un excédent net des recettes sur les charges de 30.000 F, des provisions pour un montant total de 620.000, soit un solde positif de 650.000 FB.

./..

5. Le résultat final et global de l'exercice 1973 s'établit donc à égalité par rapport au solde identique de 1972.
6. Le poste débiteurs fait apparaître un montant de cotisations à recevoir en nette diminution, environs 400.000 F sur l'exercice précédent. A cet égard, l'appel de la dernière session du Conseil fédéral semble avoir été entendu.
7. Le poste débiteurs fait aussi apparaître un montant très important de 2.400.000 FB qui s'explique par le versement en 1974 de la subvention extraordinaire pour 1973.

Ce dernier montant, de même que la presque totalité des cotisations à recevoir ont été effectivement reçus en 1974.

8. Le niveau élevé du poste des créditeurs s'explique évidemment par la liquidation tardive en 1974 de paiements qui auraient dû être effectués en 1973 et qui n'ont pu l'être compte tenu de la réception tardive de la subvention extraordinaire.
9. Le compte des recettes et charges (Doc. FIN/P/151) fait apparaître un montant total de Frais généraux pour 1973 à un niveau sensiblement identique à celui de 1972. Malgré l'augmentation à laquelle il fallait s'attendre des traitements et charges sociales pour environs 200.000 FB, soit une augmentation d'un peu moins de 11%. Le montant total des frais généraux n'a pu resté au niveau de 1972 que par suite d'une compression dans plusieurs postes et tout particulièrement d'un montant d'environ 200.000 FB pour les réunions d'organes et voyages.
10. Le léger excédent net de recettes sur les charges pour l'exercice 1973 s'explique par une légère augmentation des recettes ordinaires, c'est-à-dire les cotisations des organisations membres passant de 1.410.000 pour 1972 à 1.630.000 pour 1973.
11. Malgré ce progrès, le niveau généralement stagnant des cotisations demeure préoccupant. Les prévisions d'augmentation des charges ordinaires pour l'exercice 1974 se plaçant à un taux compris entre 15 et 20%.
12. Sans augmentation des ressources, il ne pourrait donc être question non seulement d'une augmentation du Secrétariat mais même d'un maintien de celui-ci au niveau actuel.
13. En ce qui concerne les activités dépenses extraordinaires pour un montant de 1.630.000 FB et les recettes extraordinaires pour un montant de 3.600.000 FB, le solde positif apparaît donc pour l'exercice 1973 d'un montant relativement élevé de presque 2.000.000. C'est ce solde élevé qui explique l'équilibre général obtenu en 1973.

14. Dans les recettes extraordinaires figure le produit du Fonds International de Financement pour un montant de 193.000 FB.
15. Une comparaison plus détaillée entre les dépenses et les recettes extraordinaires d'un exercice à l'autre n'aurait aucun sens. Il est nécessaire de souligner une fois de plus les conclusions qui ont été soulignées dans les derniers exercices: l'équilibre entre les dépenses globales et les recettes globales ne peut être obtenu que grâce aux recettes extraordinaires. Cela signifie donc que dans la situation actuelle, le Secrétariat international ne peut subsister qu'en multipliant les activités rentables, c'est-à-dire, celles pour lesquelles il est possible de trouver des sources cumulées de financement.
16. La situation des cotisations des organisations membres au 31 décembre 1973 (doc. FIN/P/152) fait apparaître un certain progrès par rapport à l'exercice 1972. Le progrès devrait être poursuivi. Le Conseil fédéral devrait renouveler un appel pressant à l'ensemble des organisations membres, plus particulièrement à celles qui ne sont pas en règle de cotisations pour qu'elles s'acquittent sans tarder de leurs arriérés.
17. Depuis des années, diverses organisations, en particulier les conseils nationaux, s'interrogent sur la valeur relative de leur cotisation par rapport à leurs possibilités financières. A cet égard, une enquête réelle n'a jamais été faite. Une telle enquête est actuellement en cours. Pour qu'elle soit complète, il conviendrait que les organisations membres à commencer par les conseils nationaux fournissent des renseignements complets sur le niveau de leurs recettes effectives.

Sur la base des renseignements fournis à cet égard par les conseils nationaux allemand, belge, britannique, italien, maltais, néerlandais et suédois, pour 1973, il apparaît que les cotisations effectivement payées au Mouvement Européen représentent en % de la totalité de leurs recettes de 1973:

conseil allemand	4,58%
conseil belge	10,16%
conseil britannique	4,83%
conseil italien	8,59%
conseil néerland.	1,80%
conseil suédois	1,46%

18. La comparaison des dépenses avec le budget 1973 (doc. FIN/P/153) donne détail des compressions dans les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1973. Le montant total de la différence s'établissant aux environs de 190.000 FB

II. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1974

19. Le projet de budget pour 1974 devrait, pour tenir compte des remarques qui figurent plus haut, être en augmentation sur le budget de 1973. Ces augmentations toutefois ne pourraient être proposées qu'après enquête approfondie auprès des organisations membres. Ce devrait être une des tâches du nouveau Trésorier. Pour cette raison, le Comité exécutif proposera au Conseil fédéral d'approuver un budget provisoire pour 1974 (Doc. FIN/P/154) qui n'est que la reconduction du budget de 1973.

III. SITUATION DU FONDS INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT EUROPEEN

20. Les activités du Fonds International de Financement qui n'avaient pas donné en 1972 les résultats qui avaient pu en être espérés, se sont à peine poursuivies en 1973. Elles n'ont produit en 1973 qu'un montant d'environ 28.000 FB. Le produit global du Fonds International de Financement s'élève ainsi à un montant d'un peu plus de 193.000 FB, qui a été viré en recette pour l'exercice 1973.

17. Depuis des années, diverses organisations, en particulier les conseils nationaux, s'interrogent sur la valeur réelle de leur contribution à ces efforts. Une telle enquête est actuellement en cours. Elle sera complétée, il comprendrait que les organisations membres à commencer par les conseils nationaux fournissent des renseignements complets sur le niveau de leurs recettes effectives.

Sur la base des renseignements fournis à cet égard par les conseils nationaux allemand, belge, britannique, italien, néerlandais et suédois, pour 1973, il apparaît que les contributions effectuées par ces conseils nationaux représentent en % de la totalité de leurs recettes de 1973:

conseil allemand	4,7%
conseil belge	10,1%
conseil britannique	4,6%
conseil italien	0,7%
conseil néerlandais	1,0%
conseil suédois	1,4%

18. La comparaison des dépenses avec le budget 1973 (Doc. FIN/P/157) donne l'état des dépenses dans les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1973. Le montant total de la différence s'établissant aux environs de 190.000 FB.

SITUATION FINANCIERE AU 31 décembre 1973

(en francs belges)

<u>A C T I F</u>		<u>P A S S I F</u>	
<u>Caisse</u>	7.206	<u>Banque</u>	1.027.271
<u>Cautiionnements</u>	38.238	<u>Créditeurs :</u>	
<u>Débiteurs :</u>		- O.N.S.S. et précompte	90.980
- Cotisations à recevoir des organisations membres(en cours de versement)	249.683	- Subventions à payer aux or- ganisations membres	235.000
- Subventions à recevoir	2.400.000	- Divers	955.902
- Divers	56.660	- Cotisations reçues d'avance pour 1974	125.000
		<u>Provision pour activités :</u>	
		Conseil Parlementaire	121.281
<u>Excédant des charges sur les recettes au 31/12/73</u>	303.647	<u>Provision pour pertes et charges :</u>	500.000
	-----		-----
	3.055.434		3.055.434
	=====		=====

=====

COMPTES DES RECETTES et CHARGES au 31 décembre 1973

(en francs belges)

CHARGES

A. Frais généraux

Réunions d'organes et voyages	1.134.421
Traitements et charges sociales	1.771.949
Loyer, entretien, chauffage, éclairage	72.654
P.T.T.	139.544
Frais de bureau, assurances banque et divers	452.149
	<hr/>
	3.570.717

B. Activités et dépenses extraordinaires

Conférence Amsterdam (1)	995.974
Congrès Londres (2)	p.m.
Commission de l'Est	4.040
Commission Féminine	2.773
Union des Fédéralistes Europ.	591.975
J.E.F.	43.546
	<hr/>
	1.638.308

RECETTES

A. Ordinaires

Cotisations des organisations membres

Conseils nationaux :

Allemagne	304.896*
Autriche	120.000
Belgique	100.000
Grande Bretagne	275.000
Irlande	25.000*
Italie	275.000*
Luxembourg	25.000
Norvège	25.000
Pays-Bas	150.000
Suède	10.000
Ensemble des sections autrich. des Mouvements	25.000
France	80.000*
Suisse	18.425

Organisations internationales

A.E.D.E.	8.000*
A.J.E.	30.000*
C.C.E.	30.000
J.E.F.	10.000*
L.E.C.E.	30.000
M.G.E.	29.941
U.E.D.C.	30.000
U.E.F.	30.000
	<hr/>
	1.631.261

./..

<u>B. Extraordinaires</u>	
Recette extraordinaire	1.305.000*
Conférence Amsterdam (1)	1.076.921
Congrès Londres(2)	p.m.
Union des Fédéralistes Européens	570.000*
J.E.F.	43.546
Fonds International de Financement	193.000
Contributions à frais de secrétariat	226.454
Recettes et récupérations diverses	191.119
	<hr/>
	3.606.039
<hr/>	
<u>C. Excédent des charges sur recettes pour exercices anté- antérieurs</u>	331.923
	<hr/>
	5.540.948
	<hr/>
	5.540.948
	<hr/>
<u>C. Excédent des charges sur recettes au 31/12/73</u>	303.647
	<hr/>
	5.540.948
	<hr/>

(*) y compris les montants considérés au 31/12/73 comme en cours de versement.

- (1) Les chiffres indiqués pour la Conférence d'Amsterdam en dépenses ne comprennent que les dépenses.
Les chiffres indiqués en recettes ne comprennent que les recettes reçues directement par le Secrétariat international. Les dépenses et recettes globales de la Conférence représentent un montant beaucoup plus élevé pris sur un budget spécial administré à Londres.
- (2) La totalité des frais du Congrès de Londres a été assurée par le Conseil britannique.

=====

COTISATIONS DES ORGANISATIONS ADHERENTES

Situation au 31 décembre 1973 (en francs belges)

	<u>Arriérés</u> 31-12-72	<u>Arriérés</u> <u>payés</u>	<u>Cotisation</u> <u>1973</u>	<u>Cotisation</u> <u>1973 payée</u>	<u>Reste dû</u>
A. Conseils nationaux					
Allemagne	27.925	29.896	275.000	275.000*	-
Autriche	-	-	120.000	120.000	-
Belgique	-	-	100.000	100.000	-
Danemark	190.000	-	25.000	-	215.000
France	564.922	-	100.000	80.000	584.922
Grande Bretagne	-	-	275.000	275.000	-
Grèce	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	25.000	25.000*	-
Italie	13.330	13.330	275.000	275.000*	-
Luxembourg	10.000	5.000	25.000	20.000	10.000(1)
Malte	48.815	-	5.000	-	53.815
Norvège	-	-	25.000	25.000	-
Pays-Bas	-	-	150.000	150.000	-
Suède	-	-	10.000	10.000	-
Suisse	90.000	-	25.000	18.425	96.575(2)
Ensemble des Sections autrich. des Mouvements	25.000	25.000	25.000	-	25.000
B. Organisations internationales					
A.E.D.E.	75.000	12.500	30.000	8.000*	84.500(1)
A.J.E.	30.000	15.000	30.000	15.000*	30.000
C.C.E.	215.000	-	30.000	30.000	215.000(3)
F.I.M.E.	30.000	-	30.000	-	60.000
J.E.F.	-	-	10.000	10.000	-
L.E.C.E.	-	-	30.000	30.000	-
M.G.E.	-	-	30.000	30.000	-
M.L.E.U.	-	-	30.000	-	30.000
U.E.D.C.9	-	-	30.000	30.000	-
U.E.F.	-	-	30.000	30.000	-
U.R.P.E.	137.500	-	30.000	-	167.500

(*) y compris les montants considérés au 31/12/73 comme en cours de versement;

- (1) rectifications à la situation au 31/12/72 (doc/FIN/P/145) en ce qui concerne le Grand Duché de Luxembourg et l'A.E.D.E., par suite d'une imputation erronée d'un versement de 12.500 FB indiqué comme reçu du Conseil luxembourgeois alors qu'il était reçu de l'A.E.D.E. (compte luxembourgeois)
- (2) l'apurement des arriérés de cotisation est en cours par un accord avec le Trésorier et le Secrétaire général
- (3) a pris contact avec le Secrétaire général en vue d'apurer les arriérés de cotisation par un accord général.

=====

COMPARAISON ENTRE BUDGET 1973, DEPENSES 1973 et BUDGET 1974 (provisoire)

	<u>Budget 1973</u>	<u>Dépenses 1973</u>	<u>Différence</u>	<u>Budget 1974</u> <u>(provisoire)</u>
<u>Frais généraux</u>				
Réunions et voyages	1.230.000	1.134.421	- 95.579	1.230.000
Traitements et charges sociales	1.800.000	1.771.949	- 28.051	1.800.000
Loyer, entretien, chauff- fage, éclairage	92.000	72.654	- 19.346	92.000
P.T.T.	140.000	139.544	- 456	140.000
Frais de bureau, assu- rances, banque, divers	500.000	452.149	- 47.851	500.000
	<u>3.762.000</u>	<u>3.570.717</u>	<u>-191.283</u>	<u>3.762.000</u>

=====

PROJET DE BUDGET ORDINAIRE PROVISOIRE POUR 1974

(en francs belges)

Par suite du décès du Trésorier, le Comité exécutif propose de reconduire à titre provisoire pour l'exercice 1974 le budget adopté pour 1973, en attendant que le nouveau Trésorier puisse faire des propositions pour le budget définitif.

I. RECETTES ORDINAIRES : Cotisations

A. Conseils nationaux

Allemagne	275.000
Autriche	120.000
Belgique	100.000
Danemark	25.000
France	100.000
Grande Bretagne	275.000
Irlande	25.000
Italie	275.000
Luxembourg	25.000
Malte	5.000
Norvège	25.000
Pays-Bas	150.000
Suède	10.000
Suisse	25.000
Sections autrichiennes des Mouvements adhérents	25.000
	<u>1.460.000</u>

B. Organisations adhérentes

A.E.D.E.	30.000
A.J.E.	30.000
C.C.E.	30.000
F.I.M.E.	30.000
J.E.F.	10.000
L.E.C.E.	30.000
M.G.E.	30.000
M.L.E.U.	30.000
U.E.D.C.	30.000
U.E.F.	30.000
U.R.P.E.	30.000
	<u>310.000</u>

1.770.000

./..

II. FRAIS GENERAUX

Réunions d'organes et voyages	1.230.000
Traitements et Charges sociales	1.800.000
Loyer, entretien, chauffage, éclairage	92.000
P.T.T.	140.000
Frais de bureau, assurances, banque et divers	500.000

3.762.000

Prévisions de déficit à combler par recettes extraordinaires et diverses :

3.762.000 - 1.770.000 = 1.992.000

- A.E.D.E. = Association Européenne des Enseignants
- A.J.E. = Association des Journalistes Européens
- C.C.E. = Conseil des Communes d'Europe
- F.I.M.E. = Fédération Internationale des Maisons de l'Europe
- J.E.F. = Jeunesse Européenne Fédéraliste
- L.E.C.E. = Ligue Européenne de Coopération Economique
- M.G.E. = Mouvement Gauche Européenne
- M.L.E.U. = Mouvement Libéral pour l'Europe Unie
- U.E.D.C. = Union Européenne des Démocrates Chrétiens
- U.E.F. = Union des Fédéralistes Européens
- U.R.P.E. = Union des Résistants pour une Europe Unie

1.150.000

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

FIN/P/155

FONDS INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DU MOUVEMENT EUROPEEN

Situation au 31 décembre 1973 (en francs belges)

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
<u>Banque</u>	441	<u>Exédent des recettes sur les charges au 31/12/73</u>	441
	<hr/>		<hr/>
	441		441
	===		===
